



Bahreïn va ouvrir un Consulat général à Laâyoune

Entretien téléphonique entre leurs Majestés les Rois Mohammed VI et Hamad Ben Issa Al Khalifa

Alassane Ouattara adresse une lettre à S.M Mohammed VI

Lire Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9177

Samedi/Dimanche 28-29 Novembre 2020

L'Afrique, futur eldorado de l'industrie électrique marocaine

Bien que légère, la croissance de la production nationale de l'énergie électrique augure d'un bel avenir



Lire page 3

Khalid Ait Taleb : Des vaccins "Made in Morocco" vont approvisionner l'Afrique subsaharienne et le Maghreb



Page 5

Les Verts rallent la mise Sur le terrain comme pour les trophées, difficile d'exister cette saison face au Raja de Casablanca



Page 31

Rencontre



Le secteur de l'enseignement ittihadi et le secrétariat provincial de l'USFP à Fès organisent un débat ce dimanche à partir de 10 heures au siège régional du parti, Ahmed Amine.

Cette rencontre verra la participation d'Abdessadek Zghoui, membre du Conseil national et secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement (FDI), de Mohamed Abou Mehdi Hosni, membre du secrétariat national du secteur de l'enseignement ittihadi et Jaouad Chafik, secrétaire provincial du parti à Fès.

Bahreïn va ouvrir un Consulat général à Laâyoune

Entretien téléphonique entre leurs Majestés les Rois Mohammed VI et Hamad Ben Issa Al Khalifa



La Majesté le Roi Mohammed VI a reçu, jeudi, un appel téléphonique de S.M Hamad Ben Issa Al Khalifa, Roi du Royaume de Bahreïn frère, indique

un communiqué du Cabinet Royal. Cet appel s'inscrit dans le cadre des relations fraternelles sincères et de l'estime réciproque unissant les deux Souverains et les deux familles

Royales, et traduit l'approche de consultation et de coordination permanentes entre les deux leaders ainsi que les relations de coopération fructueuse et de solidarité continue entre

les deux pays frères, poursuit la même source.

A cette occasion, S.M le Roi Hamad Ben Issa Al Khalifa a informé S.M le Roi de la décision du Royaume de Bahreïn d'ouvrir un Consulat général dans la ville de Laâyoune, une décision qui fera l'objet de coordination entre les ministères des Affaires étrangères des deux pays.

Lors de cet appel, S.M le Roi Hamad Ben Issa Al Khalifa a salué les décisions prises par S.M le Roi Mohammed VI dans la région d'El Guerguarat, au Sahara marocain, et qui ont abouti à une intervention décisive et efficace pour préserver la paix et la stabilité dans cette partie du territoire marocain, et garantir un flux normal et sécurisé des personnes et des biens entre le Royaume du Maroc et la République Islamique de Mauritanie.

S.M le Roi Mohammed VI, poursuit la même source, a exprimé à S.M Hamad Ben Issa Al Khalifa ses vifs remerciements suite à cette importante décision, qui traduit la solidarité continue entre les deux pays frères, ainsi que sa Haute considération pour les positions constantes du Royaume frère de Bahreïn, soutenant l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Royaume du Maroc.

La Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès exprime sa solidarité avec le Maroc

Le gouvernement de Saint-Christophe-et-Niévès a tenu à exprimer "sa solidarité avec le gouvernement marocain alors qu'il continue d'œuvrer pour maintenir sa souveraineté et son intégrité territoriale de manière pacifique dans la zone tampon d'El Guerguarat".

Dans une lettre adressée à l'ambassade du Royaume du Maroc à Sainte-Lucie, le gouvernement christophien, à travers son ministère des Affaires

étrangères, a ainsi appelé "au dialogue et à une résolution pacifique de cette question en cours", espérant que "les intrusions illégales cesseront et que la stabilité sera préservée dans la région".

Saint-Christophe-et-Niévès vient s'ajouter à Haïti, Grenade, Antigua-et-Barbuda et la Dominique, pays des Caraïbes qui ont exprimé leur soutien au Royaume pour ses efforts visant à maintenir la paix dans la région d'El Guerguarat.



La Côte d'Ivoire réitère son appui aux initiatives du Souverain

Alassane Ouattara adresse une lettre à S.M Mohammed VI



Le Président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, a assuré S.M le Roi Mohammed VI de la solidarité et du plein soutien de son pays aux initiatives du Souverain, visant à mobiliser davantage le Secrétaire général des Nations unies en faveur du strict respect du statut de la zone tampon d'El Guerguarat.

Dans une lettre adressée au Souverain, Alassane Ouattara a salué la grande retenue dont a fait preuve le Maroc face aux provocations manifestes du Polisario "que nous sommes unanimes à condamner".

"Mon pays, au regard de la coopération et des relations bilatérales remarquables qui nous unissent, accueille, avec gravité, la rup-

ture des arrangements pertinents garantis par le Conseil de sécurité des Nations unies, et dénonce l'attitude unilatérale du front Polisario qui pourrait contrarier durablement le processus politique, obtenu au sein de cet organe des Nations unies", a écrit le Président ivoirien.

"Votre réaction traduit le respect que vous accordez, en toutes circonstances, aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que votre foi dans une solution définitive à la question d'ensemble de la région, dans le cadre de l'Organisation mondiale", a ajouté Alassane Ouattara, tout en se réjouissant du rétablissement pacifique de l'ordre dans la zone d'El Guerguarat.

L'Afrique, futur eldorado de l'industrie électrique marocaine



Le secteur de l'énergie électrique renoue légèrement avec la croissance. En effet, la production de l'énergie électrique s'est accrue de 0,7%, après un repli de 11,7% au deuxième trimestre et de 3% au premier trimestre 2020, a indiqué la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Cette dernière a précisé que compte tenu de ces évolutions, la production s'est repliée de 4,6% à fin septembre 2020, après une performance de +22,3% il y a une année, portée par le recul de la production de l'ONEE de 11,8%, de celle privée de 3,1% et des projets programmés dans le cadre de la loi 13-09 de 3,4%. S'agissant des importations de l'énergie électrique, elles ont augmenté de 33,2% au terme des neuf premiers mois de 2020, au lieu de +55,5% à fin août et -86,8% un an plus tôt, dans un contexte de retrait du volume de l'énergie nette appelée de 1,9%, après -2,4% et +4,7% respectivement.

De son côté, la consommation de l'énergie électrique s'est renforcée de 1,1% au troisième trimestre 2020, nourrie d'une hausse des ventes de l'énergie de très haute, haute et moyenne tension, hors distributeurs, de 2,3%, après un retrait de 22,4% au deuxième trimestre, et de l'énergie adressée aux ménages de 5,2%. Au

terme des neuf premiers mois de 2020, la consommation de l'énergie électrique s'est réduite de 2,7%, après une baisse de 4,9% à fin juin 2020 et une hausse de 0,7% à fin septembre 2019.

La situation au Maroc ne diverge pas



Bien que légère, la croissance de la production nationale de l'énergie électrique augure d'un bel avenir

trop de celle qui prévaut actuellement en Afrique. Un état des lieux fortement lié au confinement et au ralentissement de la croissance des économies africaines dépendantes du commerce international. Un récent rapport de la Chambre africaine de l'énergie prévoit, cependant, une augmentation de la production d'électricité sur le continent de 25%, 55% et 141% par rapport à des niveaux de référence de 2020 pour atteindre 1057, 1138 et 2047 TWh d'ici 2025, 2035 et 2040 respectivement. Cela devrait passer à 1.520 TWh en 2030 et à 2.700 TWh en 2040 pour continuer à augmenter entre 4 et 5% par an avant d'atteindre la capacité de 6% par an. « Cette dernière évaluation repose sur le fait que l'Afrique s'efforce de développer de manière progressive l'approvisionnement en électricité et les services énergétiques modernes dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Afrique sur le développement de l'énergie et des infrastructures. Cela garantira que l'expansion de la production dépassera la croissance démographique sur le continent (l'Afrique aura 1,8 et 2,45 milliards de personnes d'ici 2040 et 2050) », précise le rapport.

Une aubaine pour l'industrie électrique marocaine. En effet, bien qu'elles ne représentent que 31% de l'ensemble des sociétés du secteur, les activités de

fabrication de fils et câbles isolés, ainsi que de matériel de distribution et de commande électrique réalisent 86% des exportations, 79% des investissements, 72% de la production et 65% de la valeur ajoutée de l'industrie électrique. Des entreprises qui ont pu capitaliser une grande expérience depuis le lancement du Programme d'électrification rurale généralisé (PERG) en 1995 et qui a été réalisé en grande partie par des entreprises marocaines avec des produits fabriqués localement. Aujourd'hui, le secteur électrique s'est résolument orienté vers l'extérieur, notamment vers le marché africain, en exportant en particulier l'expérience marocaine en matière d'électrification rurale.

A rappeler qu'en 2018, le Maroc a participé à la cérémonie de lancement officiel du marché régional de l'électricité de la CEDEAO – Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et qu'une délégation composée de 100 opérateurs est partie en Afrique à la recherche de marchés notamment en matière d'électrification rurale, production d'énergie, transport et distribution..., en mettant en avant la maturité du secteur de l'électricité au Maroc et l'expérience de notre pays ainsi que le fait que 60% de la population rurale africaine n'a pas accès à l'électricité.

Hassan Bentalieb

Participation de Mohamed Benabdelkader à la 36^{ème} session du Conseil des ministres arabes de la Justice



Le ministre de la Justice Mohamed Benabdelkader a pris part, jeudi, à la 36^{ème} session du Conseil des ministres arabes de la Justice dont les travaux se sont tenus par visioconférence.

Cette session a permis de discuter des préoccupations des pays arabes dans le domaine de la coopération judiciaire et légale, par la présentation de mécanismes et décisions visant à développer le cadre juridique en matière de lutte contre le crime sous toutes ses formes dans les pays arabes et à protéger les catégories vivant dans la précarité dans le monde arabe, indique un communiqué du ministère de la Justice.

Les conventions arabes relatives à la lutte contre le terrorisme et son financement, au crime de blanchiment d'argent et à la lutte contre la cybercriminalité ont été, entre autres, au menu de la réunion, ajoute le département, précisant qu'une série de décisions ont été prises en vue de la mise en œuvre de ces traités à l'échelle de la région arabe.

S'exprimant lors des travaux de cette session, Mohamed Benabdelkader a souligné que le Royaume, soucieux constamment de promouvoir la coopération interarabe et internationale, particulièrement en matière de lutte antiterroriste et de prévention de l'extrémisme, a conclu le 6 octobre avec l'ONU un accord de siège pour l'établissement au Maroc du Bureau pour la lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique, premier du genre dans le continent.

Cette instance vise à renforcer les capacités des pays membres à travers la mise en œuvre de programmes nationaux de formation, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Abordant la question de la promotion de

la coopération interarabe et internationale en la matière, le Conseil des ministres arabes a favorablement accueilli l'initiative marocaine qu'il a bien voulu inclure dans la décision prise à ce sujet.

Le ministre a, d'autre part, affirmé que le Maroc s'engage à soutenir constamment les efforts de lutte contre le crime aux niveaux arabe et africain, un engagement qui sera de nature à renforcer l'efficacité des mécanismes y afférents aux plans national et régional.

A signaler, par ailleurs, que Mohamed Benabdelkader avait effectué la veille, une visite au chantier de construction de la section de la justice de la famille relevant du tribunal de première instance de Ben Slimane dont les travaux ont démarré en 2020.

Lors de cette visite intervenue mercredi en présence de plusieurs responsables du corps de la justice, le ministre s'est enquis de l'état d'avancement des travaux de cette structure qui s'inscrit dans le cadre des efforts visant à promouvoir ce département judiciaire et rapprocher l'administration des justiciables.

Dans ce contexte, le directeur provincial du ministère de la Justice près de la Cour d'appel de Casablanca, Saïd Charki, a indiqué, dans une déclaration à la presse, que le coût global de ce projet, qui s'étend sur une superficie de 7600 m², s'élève à plus de 22 millions de DH. Quant à la durée de réalisation du projet, elle est fixée à 13 mois, a-t-il ajouté, précisant que le taux d'avancement des travaux est de 13%.

Le projet comprend quatre niveaux dont un sous-sol consacré aux archives et imprimés, un rez-de-chaussée avec deux salles d'audience et des bureaux, alors que le premier étage comprend des bureaux d'ordre et

du parquet. Quant au 2^{ème} étage, il comprend deux bureaux des responsables de la section de la justice de la famille et du procureur adjoint du Roi responsable du centre.

Pour sa part, le président du tribunal de première instance de Ben Slimane, Abdelhak Belakouch, a souligné que le projet s'inscrit dans le cadre de la politique publique du gouvernement pour ce qui est du rapprochement de la justice des citoyens, estimant que les affaires familiales sont en hausse et qu'elles doivent bénéficier d'un grand intérêt.

La visite du ministre s'inscrit dans la dynamique du ministère pour la promotion du secteur de la justice et l'accompagnement des chantiers ouverts visant à rapprocher l'administration des citoyens et améliorer les conditions de travail des cadres judiciaires, a-t-il dit, rappelant les visites précédentes effectuées dans plusieurs régions et provinces du Royaume, pour assurer un bon déroulement de l'ensemble des projets.

A signaler également que le ministre avait déclaré mardi dernier lors de la séance des questions orales de la Chambre des conseillers que 6.252 détenus ont été remis en liberté dans le cadre du dispositif des procès à distance et que son département a veillé, en coordination avec les responsables judiciaires et les directions régionales de l'administration pénitentiaire, à équiper les tribunaux et les salles des établissements pénitentiaires d'ordinateurs pour le bon déroulement de cette opération.

Il a relevé qu'après l'apparition de plusieurs cas d'infection à la Covid-19 parmi les détenus et fonctionnaires de ces établissements, il s'est avéré nécessaire de tenir les audiences à distance surtout après la déci-

sion de fermeture des prisons dans le contexte de la pandémie.

A signaler, par ailleurs, que 7.824 détenus ont bénéficié du dispositif de procès à distance durant la période allant du 16 au 20 novembre, dans les différents tribunaux du Royaume, a indiqué mardi le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ).

De même, 333 audiences ont été tenues à distance durant la même période, au cours desquelles 6.727 affaires ont été mises au rôle, souligne le CSPJ dans un communiqué.

Le dispositif procès à distance, lancé en collaboration avec les partenaires du système judiciaire, vient en consécration des valeurs d'ouverture et de communication concernant les différentes mesures prises par le CSPJ pour freiner la propagation du coronavirus dans le Royaume, note le Conseil, soulignant son engagement continu vis-à-vis de ce projet, afin de garantir que les tribunaux continuent de s'acquitter de leurs devoirs constitutionnels et de consacrer le droit à un procès équitable dans des délais raisonnables.

Le CSPJ a, dans ce sens, mis en avant le sens de responsabilité et d'engagement de toutes les composantes du système judiciaire, appelant à cet égard l'ensemble des acteurs à respecter strictement les mesures de prévention et de précaution préconisées, afin d'éviter les risques liés à la propagation de la Covid-19.

Il convient de rappeler que l'adoption du dispositif des procès à distance est le fruit d'une action menée en coordination avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Présidence du ministère public, l'Association des barreaux du Maroc et la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion.

Khalid Ait Taleb : *Des vaccins "Made in Morocco" vont approvisionner l'Afrique subsaharienne et le Maghreb*

Le Maroc ambitionne d'atteindre une autosuffisance dans la production de tous types de vaccins et d'assurer l'approvisionnement de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb, a souligné le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb.

Dans un entretien accordé à l'agence de presse russe Sputnik, M. Ait Taleb a affirmé que le Maroc ambitionne de devenir un producteur de vaccins en tous genres avec une plateforme de production vaccinale de haute technologie dans la ville technologique Mohammed VI de Tanger.

Cette usine va permettre de développer des vaccins «Made in Morocco» et d'assurer l'autosuffisance du pays tout en approvisionnant le continent africain et les pays maghrébains voisins, a dit le ministre.

"Ces projets vont prendre quelques mois pour voir le jour, mais il se peut qu'en fin d'année prochaine, nous commençons déjà la production de nos vaccins", a-t-il ajouté.

S'agissant de la campagne de vaccination anti-covid-19, il a affirmé que «nous faisons de notre mieux pour qu'elle débute à la mi-décembre».

"Notre souhait est qu'elle soit très courte –ne dépassant pas les trois mois–, qu'elle touche 80% des plus de 18 ans –la population à risque en premier–, et qu'elle offre une vaccination large pour un retour à la normalité le plus tôt possible, soit l'année prochaine", a ajouté le ministre.

« Si l'on arrive à atteindre ce seuil (de 80%), même s'il y a des cas de contamination, le virus disparaîtra automatiquement de manière spontanée. Ainsi, on va pouvoir se libérer de cette crise qui impacte fortement l'économie et tous les autres secteurs qui sont en souffrance actuellement », a assuré le ministre.

Il a, par ailleurs, indiqué que pour la première fois de son histoire, le Maroc participe à



des essais vaccinaux multicentriques, affirmant que c'est surtout un transfert d'expertise et un acquis pour le pays.

Khalid Ait Taleb a en outre indiqué qu'au Maroc, «nous sommes dans une gestion proactive et anticipative et donc nous avons diversifié les sources d'approvisionnement».

Le vaccin aujourd'hui est une denrée rare et la capacité de production est limitée pour satisfaire les besoins du monde entier, a-t-il

ajouté, notant qu'il ne faut pas non plus se cantonner seulement à un type de vaccin, parce que chaque sérum offre un type d'immunité particulière et le mélange des immunités permet d'atteindre une immunité de groupe assez rapidement.

Pendant les négociations, a poursuivi le ministre, nous avons ciblé plusieurs firmes et avons, à la fin, opté pour le laboratoire chinois Sinopharm et le groupe britannico-suédois As-

trazeneca.

"Les essais cliniques de leurs vaccins sont très probants. Si tout va bien, on aura les premiers arrivages d'ici à décembre. Pour les autres laboratoires, les négociations sont toujours en cours", a indiqué Khalid Ait Taleb.

Pour le vaccin russe Sputnik-V, il a indiqué qu'il compte discuter de cette question avec son homologue russe la semaine prochaine.

Nasser Bourita : *La Politique européenne de voisinage est plus que nécessaire au regard du contexte de crise pandémique*



La Politique européenne de voisinage (PEV) est plus que nécessaire, au regard du contexte de la crise pandémique que nous vivons", a affirmé, jeudi, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Dans son allocution à l'occasion de la Conférence ministérielle "UE-Voisinage Sud, pour une association renforcée", il a indiqué que la Covid-19

a interpellé le concept de voisinage, a donné un autre sens au concept de sécurité et a démontré des fragilités, mais a aussi révélé des opportunités à exploiter ensemble.

Après 17 ans de mise en œuvre, la PEV garde toute sa pertinence stratégique, a-t-il relevé, soulignant qu'elle est pertinente dans son esprit, celui de proposer à ces différents voisins des chemins partenariaux différenciés, pertinente dans sa méthode, puisqu'elle mobilise une palette d'instru-

ments et de programmes selon des modalités nouvelles, et pertinente dans son acquis, celui de faire converger sous son chapitre des pays diffé-

rents. Ainsi, l'acquis de la PEV se matérialise par un dialogue politique institutionnalisé, avec plus de 30 milliards € investis entre 2003 et 2020, à travers des modes d'appui diversifiés, parfois complexes mais toujours adaptés, une coopération sectorielle structurée et un accès ouvert sur les agences et programmes, a noté le ministre. Toutefois, les 17 ans de la PEV ont montré quelques limites à surmonter, a-t-il relevé, notant que sur la finalité, elle n'a pas déployé une offre suffisamment féconde pour réduire l'écart de développement entre les deux rives.

"La richesse produite au Sud est 13 fois inférieure qu'au Nord, et l'écart des niveaux de vie est de presque 1 à 5", a fait observer Nasser Bourita. "Sur la méthode, la PEV a fini par ériger en plafond ce qui pourrait être, pour certains – dont mon pays – un niveau planché de coopération", a-t-il soutenu, ajoutant que sur la démarche, l'apport des instruments financiers est resté limité.

La PEV doit transcender la logique financière pure, a suggéré Nasser Bourita, ajoutant qu'une

PEV renouée gagnerait à disposer d'instruments flexibles, adaptés à l'engagement de chaque partenaire et à ses priorités.

Il a également plaidé pour une plus grande implication du Sud dans le «decision shaping» le concernant, à l'instar des membres de l'Espace économique européen.

S'agissant du Maroc, il a indiqué que l'Union européenne est une évidence géostratégique.

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI est fin connaisseur de l'UE, de ses mécanismes et de son Partenariat avec le Maroc. Le Souverain nous a fixé un cap, qui est notre doctrine", a-t-il souligné.

Fort de son Statut avancé, le Maroc a fait, avec l'UE, le choix de recapitaliser les relations autour d'un partenariat global, a assuré Nasser Bourita, affirmant que "nous sommes décidés à optimiser l'opportunité que constitue la révision de la PEV, pour aller ensemble sur des terrains d'avenir, comme les transitions jumelles – digitale et verte – à travers la conclusion de Pactes Vert et Numérique".

Le ministre a également évoqué "la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé, afin de constituer un rempart contre de futures crises".

L'ambassadeur du Maroc à Genève recadre la délégation de la Namibie à propos de la situation à El Guerguarat



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Omar Zniher, a mis à nu, jeudi, lors d'une session du conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les al-

légations mensongères de la délégation de la Namibie sur la situation à El Guerguarat, tout en rétablissant la vérité sur l'intervention du Royaume dans cette zone.

Réagissant au titre du droit de réponse, il a dénoncé les contre-

vérités fallacieuses contenues dans la déclaration de la délégation namibienne, dont l'attitude, a-t-il relevé, illustre une absence de respect pour le Conseil et l'ensemble de ses Etats membres, d'une part, et une volonté de véhiculer des mensonges.

"Contrairement aux allégations de la déclaration de la Namibie, l'opération menée par les Forces Armées Royales à El Guerguarat avait pour seul objectif de rétablir la libre circulation commerciale, dans ce tronçon reliant le Maroc à la Mauritanie, et de favoriser ainsi les échanges commerciaux, mais aussi enrichir les liens humains, sociaux et culturels, comme cela est toujours défendu par notre organisation", a-t-il enchaîné.

Cette opération, a-t-il rappelé, est intervenue suite au blocage prémédité imposé par les éléments armés du Polisario, durant plusieurs semaines, au mépris des appels lancés par les Nations unies ainsi que par le Maroc.

La légitimité de l'intervention, ainsi que son caractère pacifique et exemplaire ont été fortement et largement appuyés par la communauté internationale, a souligné l'ambassadeur.

Omar Zniher, qui s'est félicité du climat serein et constructif qui a caractérisé les travaux de ce Conseil, a fait part de sa consternation face à l'attitude de la délégation de la Namibie, qui

"comme à son habitude, n'a pas daigné s'inscrire dans cette atmosphère, mettant à profit ce cadre pour s'attaquer au Royaume".

Il a réaffirmé dans ce sens l'attachement, connu et démontré, du Maroc, comme une grande majorité de délégations présentes à préserver le climat serein et constructif des débats au sein du Conseil, qui n'est pas le lieu approprié pour étaler les divergences et les hostilités sur des questions éminemment politiques ne relevant pas du mandat de cette honorable assemblée.

Il a rappelé, en outre, au représentant de la Namibie, "que les discussions à caractère politique se tiennent ailleurs, et que dans toutes les réunions qui y sont réservées, les délégations hostiles essuient des échecs considérables".

"Nul besoin d'exporter ces échecs à d'autres instances, autrement le Maroc sera prêt à donner des leçons à la délégation de la Namibie sur la façon de traiter les migrants avec noblesse et humanité", a-t-il conclu.

Appui de la Pologne à la préservation de la libre circulation

La Pologne a affirmé son appui à la préservation de la liberté de circulation et des échanges transfrontaliers dans la zone d'El Guerguarat.

L'ambassade de la République de Pologne au Maroc a exprimé jeudi l'alignement de la Pologne sur la déclaration formulée par le Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, Josep Borrell, au sujet de la situation dans la zone d'El Guerguarat.

La République de Pologne confirme ainsi l'importance de la préservation de la liberté de circulation et des échanges transfrontaliers dans la zone d'El Guerguarat, au vu de son impact important dans toute la région du Maghreb et du Sahel.

La Pologne souligne également l'importance primordiale de veiller au respect des accords de cessez-le-feu en place depuis 1991.

La Pologne affirme soutenir les efforts des Nations-unies et de son Secrétaire général en vue de trouver un règlement pacifique à la question du Sahara, dans le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations-unies et tout particulièrement la dernière résolution (2548) adoptée le 30 octobre dernier.

Des ONG mexicaines condamnent les agissements du Polisario

La Fondation Global Africa Latina (section Mexique), le Comité directeur des femmes de la côte du Pacifique du Parti révolutionnaire institutionnel et l'observatoire de l'avenir des droits de l'Homme ont condamné les comportements "irréfléchis" et "inacceptables" commis par les milices du Polisario pour entraver la circulation civile et commerciale dans la zone tampon d'El Guerguarat, affirmant que l'intervention du Maroc pour rétablir l'ordre et la liberté de transit et de commerce est conforme à la légalité internationale.

Les trois organismes mexicains ont exprimé dans un communiqué parvenu jeudi à la MAP leur soutien à la politique de retenue adoptée par le Maroc vis-à-vis des "provocations dangereuses et inacceptables" du "Polisario" et à la décision du Royaume d'intervenir à El Guerguarat étant donné qu'il n'avait d'autre choix que celui de défendre ses droits relatifs à la liberté de circulation et lever le siège délibéré effectué par les milices du "Polisario" dans cette zone stratégique dans le Sahara marocain. Selon ces organisations qui s'activent pour la défense des droits et libertés et la promotion de la coopération Sud-Sud, le Royaume "n'avait aucune autre solution que d'assumer sa responsabilité politique et souveraine pour mettre fin à l'état de siège résultant des comportements irréfléchis du "Polisario" et de ceux qui en tirent les ficelles, et ce afin de

restaurer la liberté de circulation civile et commerciale.

Pour la communauté internationale et les organisations concernées par la paix et la sécurité, ajoute le communiqué, les agissements du "Polisario" et de ses milices sont de nouvelles preuves que ce sont des actes de banditisme, notamment après leur tentative de porter atteinte à la libre circulation des personnes et des biens, sans parler de l'intimidation constante du personnel civil et militaire de la MINURSO. Signé par le responsable de la section Mexique de la Fondation Global Africa Latina, Andres Rivera, la présidente du Comité directeur des femmes de la côte du Pacifique issu du PRI, Guadalupe Urban, et la représentante de l'observatoire de l'avenir des droits de l'Homme, Monica Perez, le communiqué affirme que ces agissements "documentés" et "rejetés" par la communauté internationale sont des "actes prémédités de déstabilisation de la région, qui tentent d'altérer le statut juridique de la zone tampon, violer les accords, et représentent une réelle menace pour la sécurité et la stabilité au Sahara".

Depuis 2016, le Polisario a multiplié ces actes "dangereux et intolérables" dans la zone tampon, indique le communiqué, ajoutant que ce groupe séparatiste a été indifférent aux avertissements stricts émis par le Secrétaire général des Nations unies en persistant dans la violation des accords militaires et les résolutions du Conseil de

sécurité, notamment les résolutions 2414 et 2440 qui ont ordonné au Polisario de mettre fin à ses actes qui menacent la stabilité. Les trois organismes mexicains, qui soutiennent la paix et les droits de l'Homme sur la base des principes généraux du droit international, constatent que le Royaume du Maroc avait immédiatement alerté et régulièrement informé de ces développements gravissimes à la fois le Secrétaire général des Nations unies et ses hauts fonctionnaires, souligne le communiqué, notant que les membres du Conseil de sécurité et de nombreux pays voisins ont été également informés.

Elles ont regretté que tous les appels envoyés par la MINURSO et le Secrétaire général des Nations unies, "n'aient trouvé que des oreilles sourdes chez le +Polisario+, ce groupe terroriste, qui déstabilise la région et exerce le trafic de contrebande", et que les appels de la plupart des membres du Conseil de sécurité de l'ONU "étaient inutiles face aux menaces claires des séparatistes armés".

Le communiqué conclut que "le Maroc a décidé d'agir dans le cadre de ses obligations et responsabilités en tant qu'Etat de promotion de la paix au Maghreb, et nous exprimons notre solidarité avec la société civile marocaine et les organisations de coopération, et notre soutien à la décision du Royaume de mettre fin à cette crise, qui est conforme à la légalité internationale".

Youssef Balla : *L'Algérie assume l'entière responsabilité dans le différend régional sur le Sahara marocain*

L'Algérie assume l'entière responsabilité dans la création et la perpétuation du différend régional sur le Sahara marocain, a souligné l'ambassadeur du Maroc en Italie, Youssef Balla.

"L'Algérie assume l'entière responsabilité de la création et la perpétuation du différend régional sur le Sahara marocain. Les dernières résolutions du Conseil de sécurité et les deux tables rondes de Genève organisées par l'ONU dans le cadre du processus politique sous les auspices du Secrétaire général, ont confirmé le rôle de l'Algérie en tant que partie prenante à ce différend régional", a-t-il indiqué dans un entretien accordé à la radio italienne Sparlamento.

L'Algérie a créé, financé, armé et entretient ce groupe séparatiste, a enchaîné Youssef Balla dans cet entretien qui a mis l'accent sur le rôle de l'Algérie dans ce conflit artificiel et évoqué la situation à El Guerguarat, ainsi que les connexions avérées du Polisario avec les réseaux terroristes dans la zone sahélo-saharienne.

L'ambassadeur a indiqué, dans ce sens, que "l'Algérie assume devant la communauté internationale, la responsabilité absolue de la situation dramatique des populations des camps de Tindouf, privées de liberté et exploitées comme un fonds de commerce pour l'enrichissement personnel des dirigeants du Polisario".

L'Algérie est également responsable, devant la communauté internationale,



"du fait insolite de transférer ses prérogatives de souveraineté à un groupe armé pour contrôler les soi-disant camps de réfugiés, en violation du droit humanitaire", a affirmé l'ambassadeur qui a fustigé l'entêtement d'Alger à refuser le recensement de cette population "afin de pouvoir lui donner une protection humanitaire internationale et lui accorder le statut juridique de réfugiés, dont elle est à présent privée".

"Malheureusement, l'Algérie dépense tant de ressources, tant d'énergie et tant de compétences dans son action d'hostilité obsessionnelle contre le Maroc, au lieu d'investir cet effort dans des actions plus que nécessaires de développement tant interne que régional pour favoriser l'intégration du Maghreb, d'œuvrer pour l'avenir de ses jeunes en Algérie et au Maghreb", a fait observer Youssef Balla, relevant que l'obstination de ce pays à faire perdurer ce différend artificiel fait rater des opportunités à l'intégration régionale dont l'absence équivaut à moins deux points de pourcentage du PIB régional.

S'agissant de la situation dans la zone tampon d'El Guerguarat, il a expliqué que les milices armées du Polisario, soutenues par l'Algérie, s'étaient introduites sur le territoire marocain, et précisément dans la zone tampon que le Maroc a placée sous la responsabilité de l'ONU pour garantir le cessez-le-feu dans le cadre de l'accord de 1991.

Les séparatistes, exploitant également des civils comme boucliers humains, ont commis des actes de banditisme et bloqué la circulation des personnes et des marchandises entre le

Maroc et la Mauritanie, et ils ont intimidé les observateurs militaires de la Minurso, a-t-il rappelé.

Dans cette escalade dangereuse provoquée par les milices du Polisario, le Maroc, en pleine harmonie avec l'ONU et son Secrétaire général, a été contraint d'intervenir en exerçant son droit dans une zone de souveraineté nationale au Sahara marocain, a-t-il précisé.

Cette action pacifique des Forces Armées Royales qui s'est terminée sans aucun contact avec les civils, a permis le retour à la normalité et du trafic civil et commercial avec la Mauritanie, a relevé l'ambassadeur.

"Malheureusement, les attaques des milices, arrivant des camps de Tindouf en Algérie, se répètent depuis longtemps et le Maroc n'a cessé de dénoncer ces incursions aux Nations unies", a-t-il indiqué, rappelant qu'il existe au moins 5 résolutions du Conseil de sécurité, notamment la 2414 et la 2440, qui ont condamné et forcé les milices à se retirer de ladite zone et à s'abstenir de tout acte menaçant la sécurité et la stabilité de la région.

L'ambassadeur s'est attardé, par ailleurs, sur les liens du Polisario avec le terrorisme djihadiste et le crime organisé, des liens qui "ont été dénoncés dans divers rapports de renseignement de pays étrangers et par des centres de recherche stratégique et sécuritaire".

"Des pays comme l'Espagne ou les Etats-Unis ont mis en garde contre la dérive djihadiste du Polisario et le fait que les camps de Tindouf deviennent un terrain fertile pour le recrutement de djihadistes, et ont exprimé leur inquié-

tude quant à l'impact de cette situation sur la sécurité dans la région méditerranéenne", a-t-il dit.

Les dirigeants du Polisario ont été dénoncés à la justice espagnole pour crimes contre l'humanité, violation des droits de l'Homme et disparitions forcées, qui sont estimées à plus de 358 personnes par l'association des disparus du Polisario, raison pour laquelle leur chef ne peut se rendre en Europe où un mandat d'arrêt est émis contre lui, a-t-il rappelé.

"Toujours devant les tribunaux espagnols, le groupe séparatiste a plusieurs procès pour piraterie et terrorisme dont plus de 300 familles espagnoles sont victimes et ont été reconnues par l'Etat espagnol comme victimes du terrorisme, au même niveau que les victimes des groupes terroristes de l'ETA ou du GRAPO", a fait observer le diplomate marocain.

Selon les services de renseignement occidentaux, les actions du Polisario ne se limitent plus au kidnapping, comme cela s'est produit avec une coopérante italienne en 2011, mais, sans aucun scrupules, il forme et utilise des enfants recrutés par des djihadistes, ce qui démontre une évolution inquiétante dans sa stratégie terroriste, a-t-il rappelé. Et d'ajouter que la relation entre le Polisario et les groupes terroristes est également confirmée par la prime de 5 millions de dollars du Département d'Etat américain au sujet du terroriste Adnan Abu Walid Al-Sahrawi, membre du groupe armé séparatiste du Polisario et chef de l'organisation terroriste de l'Etat islamique au Grand Sahara.



Pour l'ambassadeur du Maroc en Italie, les connexions du Polisario avec les réseaux terroristes de la zone sahélo-saharienne sont avérées



L'Allemagne atteint le million de contaminations *L'Europe desserre un peu l'étau*



L'Allemagne, frappée de plein fouet par la deuxième vague de l'épidémie de coronavirus, a franchi vendredi le seuil du million de personnes testées positives au Covid-19, dans une Europe qui assouplit avec précaution ses restrictions. Le monde entier attend l'arrivée des vaccins fin décembre ou début janvier, avec une nette accélération des délais depuis quelques jours. Mais des incertitudes demeurent: le vaccin développé par le laboratoire britannique AstraZeneca et l'université d'Oxford nécessite "une étude supplémentaire", a déclaré jeudi le directeur général du groupe, après des critiques concernant les résultats annoncés. Le gouvernement britannique a annoncé vendredi avoir demandé à l'Autorité de réglementation sanitaire des médicaments (MHRA) d'évaluer le vaccin.

Les Etats-Unis ont de leur côté fêté Thanksgiving jeudi dans une ambiance contrastée, avant le Black Friday du vendredi. La célèbre parade aux ballons géants qui réunit habituellement des millions de personnes dans les rues de New York s'est tenue sans public. Elle a été diffusée en ligne, une grande partie de l'animation ayant été filmée en avance. Les Américains, qui ont l'habitude de se réunir en famille autour d'une dinde en ce

jour férié, ont reçu deux sons de cloche. Du côté du président élu Joe Biden, il s'agissait de "sacrifice" en évitant de se déplacer. Le président sortant Donald Trump, lui, avait encouragé dès mercredi "tous les Américains à se rassembler, chez eux et dans des lieux de culte".

Face à ces injonctions contradictoires, près de sept millions de personnes ont tout de même pris l'avion aux Etats-Unis sur les sept derniers jours, d'après les données de l'agence TSA, chargée des contrôles de sécurité dans les aéroports, soit une hausse de 22% par rapport à la semaine précédente. Mais les retrouvailles familiales, autour de la traditionnelle dinde farcie, accompagnée de patates douces et de sauce aux canneberges, n'ont pas eu la même saveur cette année, dans un pays en calaminé dans la crise sanitaire, qui a enregistré jeudi 1.333 décès supplémentaires en 24 heures, pour un total de plus de 263.400, le pire bilan du monde.

Les Etats-Unis pourraient voir le nombre de morts augmenter jusqu'à atteindre 321.000 d'ici le 19 décembre, selon la dernière projection des Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC).

A l'échelle mondiale, plus de 60 millions de cas de Covid-19 ont été officiel-

lement dénombrés depuis le début de la pandémie, et près de 1,4 million de personnes y ont succombé. L'Allemagne a longtemps été considérée comme un des bons élèves européens de la gestion de l'épidémie. Mais la deuxième vague s'y abat de telle sorte en cette fin d'année, avec vendredi matin 1.006.394 cas déclarés (+22.806 en 24H) et 15.586 décès (+426), que le pays va prolonger jusqu'à début janvier ses restrictions, entre fermeture des bars et restaurants et limitations de participants à des réunions privées. "Nous devons encore faire des efforts (...) le nombre d'infections quotidiennes se situe encore à un niveau beaucoup trop élevé", avait déclaré la chancelière Angela Merkel mercredi soir à l'issue de plus de sept heures de discussions avec les dirigeants des 16 Etats régionaux allemands. La Grèce aussi restera confinée, au moins jusqu'au 7 décembre.

Ayant invité sa population à ne pas partir à l'étranger durant les vacances de Noël, en particulier au ski, Berlin va demander à l'Union européenne d'interdire jusqu'au 10 janvier les séjours en stations de sports d'hiver, propices à la propagation du virus. Mais l'Autriche voisine est sur une autre ligne et prévoit l'ouverture de ses pistes. Et en France, les stations pourront rouvrir pendant les fêtes mais

les remontées mécaniques resteront fermées.

En France justement, la situation s'améliore légèrement. Si cela se confirme, le confinement sera levé le 15 décembre pour être remplacé par un couvre-feu national, avec une exception pour les soirées du 24 et du 31 décembre. Les petits commerces pourront rouvrir dès samedi, et les déplacements seront permis dans un rayon de 20 km et pendant trois heures. En revanche bars, restaurants et salles de sport garderont portes closes, au moins jusqu'au 20 janvier.

Après quatre semaines de confinement, l'Angleterre va aussi rouvrir début décembre les magasins non essentiels et mener un programme de dépistage massif, mais la grande majorité des habitants continueront de vivre sous de sévères restrictions.

Ailleurs dans le monde, la Russie a battu jeudi un nouveau record de contaminations et de décès quotidiens, et la Corée du Sud a fait état le même jour du nombre le plus élevé de nouveaux cas depuis mars.

En Colombie, la justice a ordonné au gouvernement de réimposer "immédiatement" un test négatif au coronavirus pour pouvoir entrer dans le pays, une décision saluée par le secteur médical.

Expulsés par Trump, les migrants mexicains attendent Biden

Expulsés des États-Unis vers leur pays natal sur ordre de l'administration Trump, des Mexicains attendent de son successeur Joe Biden qu'il les autorise à revenir.

Mauricio Lopez est né à Mexico, mais a grandi en Caroline du Nord sans les moindres papiers d'immigration.

En 2016, dans la foulée de l'élection du président républicain sortant Donald Trump, il a été contraint de retourner au Mexique. Comme beaucoup d'autres dans son cas, Mauricio, 26 ans, mise sur le démocrate Biden pour qu'il réforme les lois d'immigration américaine. "Si Biden assouplit les lois d'immigration, s'il met en place des procédures d'asile, ou nous facilite l'obtention de permis de travail ou de visas de tourisme, puisque beaucoup d'entre nous ont de la famille là-bas, alors la victoire de Biden ne sera pas vaine", confie Mauricio à l'AFP dont une sœur vit toujours aux États-Unis. Ce "rêveur" ("dreamer") - comme on appelle ceux qui sont arrivés aux États-Unis lorsqu'ils étaient enfant - appartient à une communauté de migrants qui avaient réussi à s'intégrer aux États-Unis dans le cadre d'un programme permettant aux jeunes dans sa condition de travailler, d'étudier et de conduire. Jusqu'à son expulsion. Pourtant, aucun de ces migrants n'ignorent que Biden a été le vice-président de Barack Obama dont l'administration a expulsé 3 millions d'étrangers sans papiers.

Mais ils ont aussi vu que le tombeur de Trump leur a adressé des signaux durant sa campagne, montrant ainsi qu'il voulait inverser la politique anti-immigration de l'administration Trump.

Ce renversement risque toutefois d'être complexe, selon les experts en immigration qui considèrent que les démocrates doivent d'abord contrôler les deux chambres législatives afin de faire passer un projet de loi en ce sens. "Même avec la meilleure volonté du monde, cela ne se fera pas dans l'immédiat. Sous Trump, tout le système d'immigration a été expurgé de ses juges, et cela prendra beaucoup de temps pour renverser la vapeur", ex-



plique Leticia Calderon, chercheuse à l'Institut Mora de Mexico. Selon cette spécialiste de l'immigration, on s'attendrait en principe à ce que le gouvernement Biden rétablisse les programmes de protection des "rêveurs" toujours soumis à des procédures d'appel des tribunaux américains, suite aux injonctions des organisations de défense des droits de l'homme. "Trump a été très agressif à l'égard de ces migrants. Il est possible que ces procédures soient résolues durant les 100 premiers jours de la nouvelle administration, mais cela risque d'être bloqué au Sénat", met en garde Leticia Calderon. "Avec Biden, les « rêveurs » ont tout de même plus d'espoir d'accéder à la citoyenneté ou à un permis de résidence", estime Mauricio Lopez.

L'histoire de Ben Moreno, un Mexicain de 54 ans déporté pendant la présidence

d'Obama, n'est pas très différente de celle de Mauricio. Comme lui, il attend beaucoup de Biden. Père de deux enfants, Ben Moreno dirigeait une entreprise de construction à Indianapolis, dans l'Indiana. Il a été expulsé une première fois vers Coahuila dans le nord de son Mexique natal, dans les années 1990, avant de retourner illégalement aux États-Unis et être retourné une seconde fois à la frontière en 2014.

Lors des dernières élections, sa famille, y compris ses parents qui ont voté pour la première fois, ont pourtant choisi le démocrate. "Je ne pense pas que Biden mettra fin aux expulsions, mais j'espère que cette administration sera juste quant aux personnes qu'elle expulse et la manière dont elle s'y prendra", espère Ben Moreno.

La construction d'un mur entre le

Mexique et les États-Unis à l'initiative de Donald Trump, les limitations draconiennes imposées aux immigrants légaux et la réduction de 80% du nombre de réfugiés, ont été les piliers de la politique du président sortant dans ce domaine. Et même si les espoirs mis en Biden sont élevés au sein de la communauté des migrants mexicains, Leticia Calderon préfère garder la tête froide. "Ce n'est ni le méchant qui part, ni le gentil qui arrive. L'immigration aux États-Unis n'a pas de parti politique", avertit cette spécialiste.

Il y a 12 millions de personnes nées au Mexique et 26 millions d'immigrants de deuxième ou troisième génération vivant aux États-Unis. Selon le ministère mexicain de l'Intérieur, au cours du premier semestre de cette année, près de 89.000 Mexicains ont été expulsés des États-Unis.

L'Australie limoge 13 soldats après un rapport sur des crimes de guerre en Afghanistan



L'armée australienne a évincé vendredi 13 soldats à la suite d'un rapport accablant sur leurs agissements en Afghanistan qui pourraient constituer des crimes de guerre. Le chef des armées Rick Burr a indiqué que l'administration a avisé ces militaires de leur limogeage qui interviendra dans deux semaines, sauf s'ils obtiennent gain de cause en faisant appel de cette décision.

Une enquête menée pendant des années sur l'attitude de l'armée en Afghanistan a révélé que les unités d'élite des forces spéciales ont "tué illégalement" au moins 39 civils et prisonniers afghans, notamment lors d'exécutions sommaires qui se voulaient un des rites d'initiation pour les nouvelles recrues.

Ce rapport préconisait que 19 personnes soient renvoyées devant la police fédérale australienne et le versement d'indemnités aux familles des victimes. Il appelait égale-

ment à une série de réformes au sein de l'armée.

M. Burr a rappelé le droit pour les soldats concernés à une procédure judiciaire équitable. "Nous sommes tous déterminés à tirer les leçons de l'enquête et à ce que l'armée en ressorte plus forte, plus compétente et plus efficace", a-t-il déclaré. "Chaque affaire et situation individuelle sera examinée au cas par cas", selon lui.

Après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, plus de 26.000 soldats australiens en uniforme ont été envoyés en Afghanistan pour combattre aux côtés des forces américaines et alliées contre les talibans, Al-Qaïda et d'autres groupes islamistes. Les troupes de combat australiennes ont quitté le pays en 2013, mais depuis, une série de récits souvent brutaux ont émergé à propos de la conduite des unités d'élite des forces spéciales.

La Grèce ne fait pas assez d'efforts pour lutter contre la corruption

La Grèce doit prendre des mesures plus strictes pour lutter contre la corruption, a estimé vendredi le Conseil de l'Europe, constatant qu'Athènes n'a pas mis en oeuvre ses précédentes recommandations.

"Le Groupe d'Etats contre la corruption (Greco) exhorte la Grèce à renforcer sa législation pénale afin de lutter plus efficacement contre la corruption, car elle n'a mis en oeuvre aucune des quatre recommandations du Greco sur le sujet", indique l'organe du Conseil de l'Europe dans un rapport. Il "critique par exemple le fait que les circonstances aggravantes liées à la corruption ne soient pas entièrement couvertes par la loi, lorsque la justice se prononce sur la gravité et la sanction de ces infractions, et que les procureurs puissent s'abstenir de poursuivre les infractions de corruption".

Par ailleurs, il est demandé à la Grèce d'"incriminer également la corruption passive d'agents de la fonction publique, y compris de juges, de membres d'assemblées, de jurés et d'arbitres conformément à la Convention pénale sur la corruption".

La Grèce avait voulu en juin 2019 déclasser de crime à délit l'infraction pénale de corruption d'agents publics et donc réduire les sanctions associées en conséquence, rappelle le Conseil de l'Europe.

Après des discussions notamment avec le Greco et l'OCDE, Athènes a fait marche arrière, requalifiant cette infraction de crime en novembre 2019, poursuit l'organisation. "Si cette modification juridique (de novembre 2019) est une bonne chose, d'autres conséquences ont subsisté. Par exemple, les circonstances aggravantes devraient être réellement déterminantes pour



les sanctions de cas de corruption, et, pour les infractions de corruption commises avant la modification de novembre 2019, la législation et les sanctions les plus clémentes (délits) s'appliquent", reproche le Greco.

Les infractions de corruption pouvant

échapper à des poursuites doivent également voir leur portée "strictement limitée" et rester "des cas exceptionnels et mineurs", recommande-t-il.

Le Greco est un organe du Conseil de l'Europe qui vise à améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption.

Il réunit actuellement les 47 États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que le Bélarus, le Kazakhstan et les États-Unis.

La Grèce doit remettre un nouveau rapport concernant les mesures prises pour lutter contre la corruption d'ici fin octobre 2021.

L'Inde produira une partie du vaccin russe



Le Fonds souverain russe (RDIF) a annoncé vendredi avoir conclu un accord avec le groupe pharmaceutique indien Hetero pour la production de plus de 100 millions de doses annuelles du vaccin russe contre le coronavirus, Spoutnik V.

"Hetero, l'un des principaux fabricants in-

diens de médicaments génériques, a accepté de produire en Inde plus de 100 millions de doses par an" de Spoutnik V, a annoncé dans un communiqué le RDIF, qui a financé le développement du vaccin, ajoutant que la production devra commencer "début 2021".

Selon le communiqué, des essais cliniques du vaccin en phase II et III sont actuellement

en cours en Inde. "Grâce à notre coopération avec Hetero, nous serons en mesure d'augmenter considérablement la capacité de production et de fournir à la population indienne une solution efficace dans cette période difficile de la pandémie", a commenté le patron du fonds, Kirill Dmitriev, cité dans le communiqué.

Le RDIF précise que des "demandes" pour plus de 1,2 milliard de doses du vaccin Spoutnik V ont été faites par "plus de 50 pays". Outre l'Inde, le vaccin doit être notamment produit au Brésil, en Chine ou en Corée du Sud, selon la même source.

Mardi, la Russie a affirmé que Spoutnik V, développé par le centre de recherches Gamaleïa de Moscou, était efficace à 95%, un résultat équivalent aux vaccins développés par l'alliance Pfizer/BioNTech et l'entreprise américaine Moderna. "Le prix d'une dose de Spoutnik V pour le marché international sera de moins de 10 dollars", avait précisé le Fonds souverain russe.

Le vaccin Spoutnik V est actuellement en phase 3 d'essais cliniques randomisés en double aveugle -- quand ni le patient ni le médecin ne savent s'il s'agit d'un placebo -- auprès de 40.000 volontaires.

La concurrence internationale fait rage pour développer un vaccin au virus responsable de la pandémie qui a paralysé des pays entiers depuis le début de l'année.

La Russie est déterminée à faire la course en tête et avait annoncé dès août, avant même des essais cliniques à grande échelle, l'efficacité de Spoutnik V, suscitant des doutes au sein de la communauté scientifique internationale.

Mohamed Khalid Alami, président de la FEA

Les mesures prises par les pouvoirs publics n'ont pas eu l'effet escompté sur le secteur de l'artisanat

Entretien

L'artisanat est un secteur stratégique qui emploie près de 20% de la population active et joue un rôle très important pour l'économie nationale.

D'où l'attention particulière dont il fait l'objet par les pouvoirs publics et les professionnels.

Mohamed Khalid Alami, président de la Fédération des entreprises d'artisanat (FEA) relevant de la CGEM, revient, dans une interview accordée à la MAP, sur les fragilités de ce secteur, l'impact de la crise sanitaire ainsi que sur les mesures prises et à prendre afin d'assurer la survie et la relance du secteur.



Comment évaluez-vous l'impact de la crise sanitaire actuelle sur le secteur de l'artisanat en termes de chiffres d'affaires et d'emploi ?

D'abord, il faut signaler que le secteur de l'artisanat, qui emploie 2,4 millions de personnes et contribue à hauteur de 6,7% au PIB, se trouvait dans une situation difficile bien avant l'avènement de la Covid-19. Cette pandémie a paralysé l'activité des entreprises d'artisanat, des mono-artistes et des coopératives.

Selon l'étude réalisée par le ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale, cette crise a causé la chute de 79% des ventes suite à l'annulation des commandes nationales et internationales, à la fermeture des espaces de production, des espaces de vente, des bazars et des sites touristiques, à l'annulation des salons, des foires commerciales et des événements saisonniers et en raison de la difficulté de commercialisation de produits finis étant donné la non diversité des canaux de distribution.

Ce sont donc 85% des artisans qui ont été en arrêt total d'activité avec 71% de la production paralysée et l'incapacité des acteurs à honorer leurs charges.

A quel point les mesures prises jusqu'ici ont-elles pu atténuer les effets de la crise sur les entreprises et sur les artisans ?

Près de 52% des artisans ont obtenu une aide financière de l'État dont 60% dans la catégorie du Ramed, 33%

non-ramedistes et uniquement 7% des salariés affiliés à la CNSS.

Néanmoins, les opérateurs du secteur d'artisanat ont rencontré des difficultés pour accéder aux lignes de crédit mises en place, à savoir Damane oxygène et Damane relance. Il est à noter que les artisans manquent d'accompagnement relatif à la démarche de demande de crédit, ce qui rend ce dernier inaccessible.

Par ailleurs, le département de l'artisanat, à travers la Maison de l'artisan (MDA), a signé des conventions de partenariat avec 7 plateformes de e-commerce pour aider les artisans à écouler leurs produits en ligne. Il faut dire que ce canal de distribution est nouveau pour beaucoup d'artistes qui auront besoin de temps et de l'accompagnement nécessaires pour l'utiliser.

Jusqu'à présent, les mesures prises n'ont pas eu l'effet escompté sur le secteur de l'artisanat, d'où la nécessité de mettre en place une nouvelle feuille de route pour restructurer et redynamiser ce secteur, et c'est ce que nous attendons de la nouvelle stratégie 2021-2030 en cours de formalisation par le ministère.

Selon la FEA, quelles sont les actions à entreprendre pour contre-carer les répercussions de la crise et restructurer le secteur ?

La restructuration est une nécessité pour redynamiser le secteur d'artisanat. Pour ce faire, la FEA travaille actuellement avec le ministère de tutelle, les Chambres d'artisanat et d'autres ac-

teurs majeurs du secteur, sur l'élaboration de la nouvelle stratégie d'artisanat 2021-2030.

Nous avons tenu des réunions avec le ministère de tutelle qui a répondu favorablement à notre demande de constitution d'une commission composée des équipes ministérielles et des représentants de la FEA dans le cadre du Partenariat public-privé (PPP) pour mettre en place des actions concrètes en vue de redynamiser le secteur.

Nous avons priorisé le volet "financement" avec la mise en place d'offres innovantes adaptées aux spécificités des filières/métiers. Les acteurs de ce secteur ont également besoin d'un accompagnement au niveau de toutes les composantes de la chaîne de valeur, de la mise en place d'un cadre réglementaire favorable et d'une fiscalité incitative pour un climat des affaires propice. Enfin, des actions de promotion innovantes par la Maison de l'artisan en matière d'organisation de salons nationaux et internationaux pour accompagner la prospection commerciale des opérateurs du secteur (salons virtuels, éducateurs, plateformes d'éclatements à l'export...), sont également nécessaires.

Le projet de loi N°50-17 relatif à l'exercice des activités de l'artisanat a été adopté en juin dernier, quel impact aura-t-il sur l'activité du secteur ?

Le ministère a accéléré la mise en place du projet de loi N°50-17 visant à organiser les activités de l'artisanat et de ses acteurs, notamment les mono-

artistes, les entreprises et les coopératives d'artisanat. Dans ce cadre, notre Fédération a envoyé ses suggestions à propos des textes d'application au ministère.

Ainsi, la loi 50-17 permettrait non seulement de mettre en place un cadre réglementaire définissant les activités de l'artisanat et de ses différentes catégories d'acteurs, mais également de créer un «Registre national de l'artisanat» recensant les acteurs de l'artisanat afin de faire bénéficier le secteur de la couverture sociale et de plus de transparence. Cette loi permettrait aussi la création d'un «Conseil national de l'artisanat», organe officiel des pouvoirs publics qui centraliserait toutes les questions liées au secteur de l'artisanat.

Quand est-ce qu'on peut s'attendre à un retour à la normale ? Quels sont les enseignements à tirer de cette crise ?

Le retour à la normale prendra beaucoup de temps pour le secteur de l'artisanat qui souffre énormément durant cette crise.

Nous pouvons tirer trois enseignements :

- la nécessité de la réorganisation du secteur de l'artisanat;
- l'importance de la digitalisation et du e-commerce pour assurer et diversifier les canaux de commercialisation chez les artisans;
- l'État joue un rôle primordial dans la relance par le biais des fonds d'appui ou de la commande publique. Cependant, la réussite est conditionnée par le respect des délais de mise en œuvre.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

KEUF		CONIFÈRE		VOITURE À CHEVAL		ORDRE DU JOUR	EN ALSACE	EXÉRESE	SYMBOLE DU BISMUTH		RIEN ÉPARGNE SORDIDE
BOURDE						ÉTIQUETTE					
		PARTIE DE PLAISIR	À LA MODE CATOLE			HOMME DE MAIN INDEMNISER					
NEON							CENTRE D'ACTION		EN ACTIVITÉ		
GODICHE											HIC LISIÈRE
ANGOISSE					SITUATION						
ARRÊT RESPIRATOIRE	POINTS NUMÉRIQUES	COUTUME									
					VOYELLES		ROBE		NOTE EN STAGE		
ÉPROUVÉS		PARTI À GAUCHE	FIN DE VERBE	TAXE DANSE CUBAINE							L.S.D
N'EST PAS BLANCHI					ALUMINIUM			TÊTE DE ZÈBRE	LETTRES DE HIRSH	RÉCLUSE	
		SODIUM	REVUE EN SOMME								
PRONOM AFFECTÉ					CONSEIL D'ARTISTE						
ARRÎME								À L'ENVERS: CUBES			

Solution mots flechés d'hier

DÉLICAT	G	COMPRENDRE	VIEUX COIFFEUR	F	BATTENT LE PAVÉ	VANITEUX	ACTEURS	C	CURE RÉGLE PLATE	D	ENTRAÎNÉES
ACCIDENT	R	E	L	I	E	F	ENLEVER	O	T	E	R
ROSE POUR ÉROS	A	N	A	G	R	A	M	M	E	O	
PARTIE D'UN DOIGT	C	T	SAVOIR-FAIRE	A	R	T	SÉRAPHIN	E	LETTRES DE SARDI NIC	A	D
M	I	E	V	R	E	VÉNÈRE FRIPON	A	D	O	R	E
DOUCER EN ÉLNE	L	N	BRANLÉE GÈNE	O	N	A	N	I	S	M	E
C	E	D	E	CIGARETTE	T	I	G	E	FORME D'ÊTRE SORTIE	E	S
FLANCHE	CORDONNIER	VIÈILLE CITÉ	N	UN ALLEMAND	CRACK EN ROUGE	G	E	N	I	E	ACCROCHAGE
UN BON TIREUR	B	U	T	E	U	R	NAZI FLAIRE	S	S	P	PETITE ÎLE
C	O	R	R	I	G	E	S	S	I	C	
RECTIFIÉE CAPITALE DE L'UKRAÏNE	U	P	A	N	AUTORITÉ POSSÉSIF	F	E	R	FIN DE CITATION	U	L
K	I	E	V	BILLOT	T	I	N	MONSIEUR ET MADAME	E	O	N
FEMME CHARMANTE	F	E	E	CONTRE	A	N	T	I	P	R	PRONOM PERSONNEL

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthry
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahmoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdalkader
B.P.2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssefoui
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Éditions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

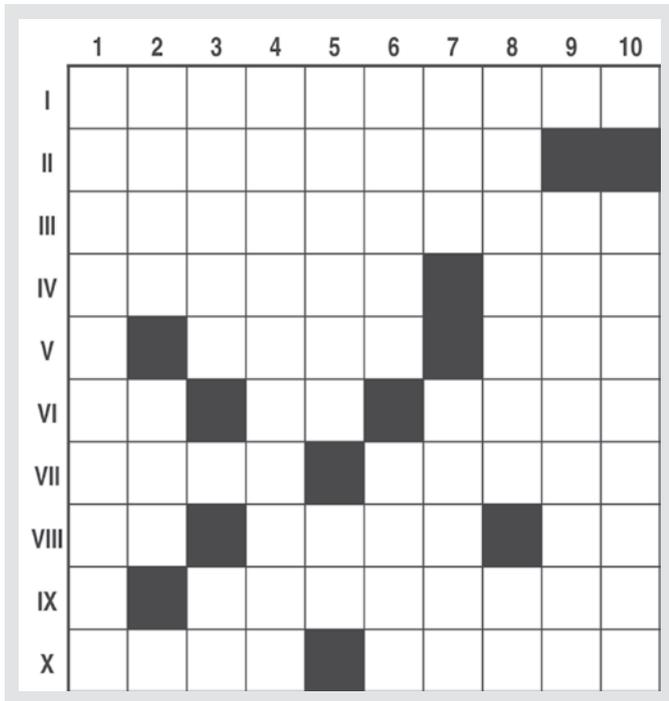
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- I. Crac Boum Hue, comme le chantait Jacques Dutronc.
- II. Il dégaze sur commande.
- III. C'est tout flou !
- IV. Équilibre un flux. Prénom du père de Nestor.
- V. Chef arabe. Particule atomique.
- VI. Possessif. Les deux extrémités de l'eunuque. Prénom féminin.
- VII. Bagatelle. Conforme à la loi.
- VIII. En plein dedans. Parfois d'ivoire. Un demi-gamin de Paris.
- IX. Cristal de grâce.
- X. Entreprise en solo. Plaque tout.

VERTICALEMENT

- 1. L'ex-dame du téléphone, dans les années 50.
- 2. Pris dans les glaces. Premier département de France.
- 3. Monnaie d'échange internationale. Un tout petit peu de brioche.
- 4. Hors norme.
- 5. Un prénom de Poulain, au cinéma. Langue du sud.
- 6. Pistolet électrique. Prénom féminin.
- 7. Jamais vieux. Changeât d'air.
- 8. Changement de peau. Dieu solaire.
- 9. Relatif au nouveau-né.
- 10. Signal sonore.

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	5	1	7	3			2	8	
								9	
				5	8	3			
5	1				4		6		
	7	2	6		9	5	8		
	8		5				9	3	
		5	2	9					
6									
7	2			6	1	9	3		

Moyen

3	7		8	9				6	
	6			1	5				
				3	4	8			
6	8		4						
	2						4		
					3	1	5		
	4	8		7					
		6	1				3		
7			2	4		5	1		

Difficile

6			7	2					
		1		8			3		
	8		6			9	4		
8						2	6		
	9	6						1	
	7	2			5		9		
	1			4		5			
			2	1			8		

Expert

5	3			9					
		9			6				
1				5			2		
						9	8	3	
				5	4	1			
2	1	8							
	2			6				7	
			3			4			
				7			6	9	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

4	3	6	9	7	5	8	1	2	
5	8	7	1	2	6	3	4	9	
2	9	1	8	4	3	7	6	5	
3	7	4	6	9	2	5	8	1	
1	6	9	3	5	8	4	2	7	
8	2	5	4	1	7	6	9	3	
9	1	3	7	6	4	2	5	8	
7	4	2	5	8	9	1	3	6	
6	5	8	2	3	1	9	7	4	

Moyen

7	9	1	5	2	8	4	3	6	
6	8	4	7	9	3	5	2	1	
5	3	2	6	4	1	7	9	8	
9	1	8	4	5	2	3	6	7	
2	7	6	8	3	9	1	5	4	
3	4	5	1	6	7	9	8	2	
8	2	9	3	1	4	6	7	5	
4	5	7	9	8	6	2	1	3	
1	6	3	2	7	5	8	4	9	

Difficile

9	7	2	3	4	8	5	6	1	
8	5	6	1	9	7	4	2	3	
4	1	3	2	6	5	9	8	7	
1	4	8	6	5	3	2	7	9	
6	2	7	9	8	4	3	1	5	
3	9	5	7	2	1	8	4	6	
5	6	4	8	1	9	7	3	2	
2	3	9	4	7	6	1	5	8	
7	8	1	5	3	2	6	9	4	

Expert

2	5	9	1	7	8	6	3	4	
7	1	3	4	9	6	2	5	8	
4	6	8	5	3	2	9	1	7	
9	4	2	6	1	3	7	8	5	
3	8	1	2	5	7	4	6	9	
6	7	5	8	4	9	3	2	1	
5	9	7	3	6	1	8	4	2	
1	2	6	7	8	4	5	9	3	
8	3	4	9	2	5	1	7	6	

AGR privilégie les stratégies optionnelles de couverture du dirham

Attijari Global Research (AGR) recommande les corporates à privilégier les stratégies optionnelles de couverture du dirham face à ses principales devises de référence.

Dans son rapport "MAD Insights", AGR a fait remarquer que les niveaux de volatilité moyens du MAD sur 1 mois, 2 mois et 3 mois, face aux six principales devises ont atteint des niveaux jugés intéressants par les traders.

Le dirham s'appréciait du 16 au 20 novembre face dollar. Ainsi, la parité USD/MAD atteint 9,12 se rapprochant de son plus bas annuel de 9,10 observé en septembre dernier, soit une performance hebdomadaire de -0,26%. Cette évolution s'expliquerait par une amélioration de la position de change des banques. Celle-ci a atteint un plus haut annuel à 8,8 milliards de dirhams (MMDH) le lundi avant de revenir, selon les traders, à 8,4 MMDH en fin de semaine.

La liquidité du marché s'est nettement améliorée cette semaine, creusant ainsi le spread entre le cours de référence du MAD et son cours central de 10 PBS, passant de 2,83% à 2,93% durant la même période, rapporte la MAP.

Par ailleurs, AGR anticipe une légère dépréciation du dirham d'ici la fin d'année en raison d'un effet rattrapage des flux imports plus important que celui des exports. La parité EUR/MAD pourrait ainsi franchir les seuils respectifs de 10,84, 10,88 et 10,93 à horizons 1 mois, 2 mois et 3 mois, soit des gains de 0,3%, 0,6% et 1,1% respectivement sur les trois horizons de prévision. Sur la base des estimations d'AGR, le dirham devrait retrouver les niveaux enregistrés en juin 2020, soit une parité EUR/MAD proche de 10,9.

Les niveaux de dépréciation du MAD seraient plus sensibles face au dollar, poursuit la même source, notant que la parité USD/MAD devrait s'établir en hausse de +0,8%, +1,1% et 1,6% respectivement à horizons 1 mois, 2 mois et 3 mois. "En effet, nous relevons une reprise progressive des opérations d'import au Maroc soutenues par le mouvement d'appréciation du dirham sur le T3-20. Dans ces conditions, la parité moyenne USD/MAD devrait se situer autour de 9,26 à horizon 3 mois contre 9,12 actuellement et par rapport à un plus haut annuel de 10,31 enregistré en mars dernier", estime AGR.

Des perspectives prometteuses pour les exportations des produits agricoles



Bonne nouvelle ! En dépit du contexte international encore difficile, caractérisé par la poursuite de la propagation de la pandémie Covid-19, les exportations marocaines de produits agricoles ont enregistré de bonnes performances durant le début de la campagne 2020-2021.

Pour le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, qui y voit des signes annonciateurs de lendemains meilleurs, «la campagne d'exportation des produits agricoles 2020-2021 présente des perspectives prometteuses».

Dans un communiqué rendu public récemment, le Département dirigé par Aziz Akhannouch en veut pour preuve les exportations de clémentines qui ont enregistré une croissance importante durant la campagne en cours.

En effet, d'après les chiffres recueillis par le ministère, celles-ci ont atteint un volume de l'ordre de 106.600 tonnes du 1er septembre au 22 novembre 2020. Ce qui représente une hausse de 60% par rapport à la même période de la campagne précédente.

Dans un communiqué publié récemment, le ministère de l'Agriculture précise que cette tendance de croissance a concerné l'ensemble des marchés d'exportation.

Si la campagne actuelle est marquée par une situation com-

merciale favorable sur les marchés internationaux pour les clémentines en particulier, la même source affirme qu'elle l'est pour les agrumes de manière générale.

Ce n'est pas tout. Selon le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts «cette tendance positive est également constatée pour les produits maraichers qui ont atteint un volume de l'ordre de 214.500 tonnes durant la campagne 2020-2021 (au 22 novembre)».

Des produits maraichers qui auront ainsi enregistré une croissance de 15% par rapport à la campagne précédente, selon la même source.

En détail, il ressort des données en sa possession que les exportations de tomates ont atteint un volume de 117.400 tonnes, correspondant à une augmentation de l'ordre de 3%.

S'agissant des poivrons et des piments, les chiffres montrent qu'une bonne performance a également été enregistrée avec un volume de 19.400 tonnes, en hausse de 27% par rapport à la campagne 2019-2020», relève le ministère de l'Agriculture.

Quant à la framboise, il apparaît que les exportations ont atteint durant cette même campagne un volume de l'ordre de 6.500 tonnes. Elles ont ainsi enregistré une croissance de l'ordre de 17%.

Il est à relever que, dans sa note de conjoncture du mois de novembre (N°285), la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) a annoncé avoir observé une croissance soutenue des exportations du secteur agricole à partir du mois de juin 2020.

Après quatre mois d'évolution négative (de février à mai 2020) sous l'effet de la crise Covid-19, la DEPF a noté que les exportations du secteur d'agriculture et agroalimentaire se sont inscrites «en hausse de 10,7% durant la période de juin à septembre 2020», estimant que cette progression a tiré profit d'une croissance à deux chiffres enregistrée le long de ces mois, excepté pour le mois de juillet qui

a accusé une baisse.

Selon toujours ce département relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, au titre du troisième trimestre 2020, les ventes à l'étranger du secteur se sont accrues de 9,3%, portées par une consolidation de celles de l'industrie alimentaire de 11,1% et de celles de l'agriculture, sylviculture et chasse de 15,7%.

La DEPF a toutefois fait remarquer qu'«au terme des neuf premiers mois de 2020, les exportations du secteur d'agriculture et agroalimentaire ont reculé de 1,1%, après une augmentation de 6,6% un an plus tôt, résultant du retrait de celles de l'industrie alimentaire de 1,1%, contre une amélioration de celles du secteur d'agriculture, sylviculture et chasse de 1,6%».

En termes de production, s'il ressort que la production des filières arboricoles phares de la campagne agricole 2020/2021 s'annonce favorable (la production des agrumes devrait progresser de 29%, celles des olives de 14% et des dattes de 4%), la DEPF rapporte cependant que «la production prévisionnelle des pommes devrait connaître un retrait de 14%», en raison principalement des tempêtes de grêle qu'ont connues la région de Fès-Meknès et la province de Midelt.

Alain Bouithy



**Hausse de 60%
des exportations
de clémentines
durant la
campagne
2020-2021**



Le secteur extractif se porte bien au troisième trimestre

Après un accroissement de sa valeur ajoutée de 3,8% au premier semestre 2020, le secteur extractif maintient son affermissement au 3ème trimestre de l'année en cours, en ligne avec le renforcement de la production de phosphates roche de 5%, indique la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Compte tenu d'une performance de 9,1% au T2 et de 0,1% au T1, la production de phosphates roche a augmenté de 4,8% à fin septembre 2020, après une amélioration de 2,3% un an plus tôt, précise la DEPF dans sa note de conjoncture de novembre.

Pour ce qui est des exportations du secteur, le volume des ventes à l'étranger de phosphates roche pour-

suit la bonne dynamique du mois d'août (+16,5%), pour augmenter de 36,9% en septembre, portant leur croissance à 10,5% au terme des neuf premiers mois de l'année, relève la même source.

A leur tour, les expéditions des dérivés de phosphates se sont raffermissées de 42,2% au mois de septembre et de 14% au titre des neuf premiers mois de 2020. Cette bonne orientation, en volume, s'est traduite par une consolidation du chiffre d'affaires global à l'export du groupe OCP de 27,6% en septembre, pour limiter son retrait à -2% à fin septembre 2020 et ce, malgré le maintien du recul des prix moyens de vente de phosphates et dérivés.

Mise en place prochaine d'un fonds de garantie au profit des associations de microcrédit

Bank Al-Maghrib avec le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration sont sur le point de finaliser la mise en place d'un fonds de garantie au profit des associations de microcrédit (AMC), a annoncé, récemment à Rabat, le wali de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri. M. Jouahri, qui présentait devant le Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants les réponses de

BAM face à la crise de Covid-19, a précisé que ce fonds ambitieux de couvrir les crédits restructurés et additionnels accordés dans le cadre de la réponse à la crise de Covid-19.

Il a, dans ce sens, fait savoir qu'un accord cadre créant ce fonds a été signé en date du 12 novembre courant par le ministère et la Caisse centrale de garantie (CCG), rapporte la MAP.

Pour les AMC qui ont été confrontées à un arrêt quasi total des activités d'octroi et de recouvrement, la Banque a mis en place une ligne de refinancement des crédits rééchelonnés ainsi que de nouveaux crédits qui leur sont accordés par les banques au cours de la période allant du 2ème trimestre 2020 au dernier trimestre de 2021, a-t-il souligné.

Ce refinancement, a ajouté le gouverneur de BAM, est trimestriel pour une durée d'un an, notant que la Banque centrale a en outre accepté de reprendre comme garantie, en plus des actifs éligibles aux opérations de politique monétaire, les effets représentatifs de créances sur les AMC.

Par ailleurs et pour répondre aux besoins des banques participatives, une ligne de refinancement des "Wakala Bil Istitmar" conclue avec les banques conventionnelles au cours de la période allant du 2ème trimestre de 2020 au dernier



trimestre de 2021 a été mise en place, a-t-il indiqué.

Le refinancement est trimestriel pour une durée d'un an en contrepartie de l'application par les banques bénéficiaires des "Wakala Bil Istitmar" conclues avec des banques participatives et refinancées par Bank Al-Maghrib, d'un taux de rendement ne dépassant pas le taux directeur, net des frais de gestion à la charge de la banque participative.

De même, les banques peuvent

mobiliser, en garantie du refinancement accordé par BAM, les effets représentatifs de "Wakala Bil Istitmar" conclues avec des banques participatives, a-t-il ajouté.

S'agissant des mesures entreprises avec les banques conventionnelles pour faire face à la crise, M. Jouahri a fait état de l'élargissement de la liste des actifs éligibles en tant que garantie aux opérations de refinancement, notant que la liste comprend désormais, en plus des titres émis ou garantis par

l'Etat et des titres de créances négociables (TCN), les titres de créances émis par les EEP ou des Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) et les effets représentatifs de créances sur l'Etat (en particulier le remboursement des crédits TVA) ou sur les EEP.

Cette mesure a triplé le potentiel de refinancement des banques qui est passé ainsi de 150 milliards de dirhams (MMDH) à 450 MMDH, soit près de 42% du PIB, a-t-il relevé.



Un accord cadre a été signé en date du 12 novembre courant par le ministère de l'Economie et la CCG

Aradei Capital obtient le visa de l'AMMC pour son introduction en bourse

aradei
CAPITAL

Aradei Capital obtient le visa de l'AMMC sous la référence VI/EM/024 en date du 23 novembre 2020 pour une introduction à la bourse de Casablanca.

Cette opération d'un montant de 600 millions de dirhams a pour principal objectif de financer la croissance de la foncière. L'entrée en bourse d'Aradei Capital s'inscrit dans la continuité de la mission établie par la foncière en 2014 consistant à développer un portefeuille diversifié d'actifs immobiliers à rendement locatif de qualité.

Détenant un patrimoine composé de 29 actifs à travers 15 villes du Royaume et valorisé à plus de 5 milliards de dirhams, la foncière ambitionne de devenir une valeur de référence du marché des capitaux et à faire participer le marché à sa croissance.

La période de souscription est prévue du 1er au 4 décembre 2020 et le prix de l'action est fixé à 400 dirhams. Les actions de Aradei Capital seront en vente dans toutes les agences bancaires et sociétés de bourse membres du syndicat de placement.



La fondation du Festival du film de Marrakech annonce les projets sélectionnés pour les ateliers de l'Atlas

La Fondation du Festival International du Film de Marrakech (FIFM) a annoncé les projets sélectionnés pour la 3^e édition des ateliers de l'Atlas, qui se tiendront en ligne du 30 novembre au 3 décembre, avec le soutien de Netflix, partenaire du programme depuis sa création en 2018.

Pour leur 3^e édition, les Ateliers de l'Atlas accompagneront 23 projets sélectionnés parmi 230 candidatures reçues, a précisé jeudi, la fondation dans un communiqué, notant que cette sélection inclut des projets en développement, des films en postproduction et exceptionnellement cette année, des films dont le tournage a été interrompu par la pandémie.

Pas moins de 11 projets sont portés par des cinéastes marocains et 12

pays du continent africain et du monde arabe sont représentés (Algérie, Egypte, Kenya, Liban, Maroc, Niger, Palestine, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Syrie), souligne-t-on.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement sur mesure par des consultants en scénario, production, distribution, montage et musique ainsi que d'une exposition dans un marché de coproduction virtuel réunissant plus de 300 professionnels internationaux accrédités, a fait savoir le communiqué.

Afin d'explorer des sujets liés aux cinémas du monde arabe et du continent africain, les Ateliers de l'Atlas proposeront trois webinars. Ainsi, le duo cinéaste et directrice de la photographie sera abordé par une conversa-

tion entre Alain Gomis et Céline Bozon autour de leur collaboration sur *Félicité*, 4^e long métrage du réalisateur franco-sénégalais récompensé d'un Ours d'Argent à la Berlinale, a souligné la fondation, ajoutant que trois producteurs du Maroc, de France et du Burkina Faso partageront leur expérience de la co-production comme une aventure artistique et enfin, les cinéastes Tala Hadid (Maroc), Hala Lotfly (Egypte) et Joana Hadjithomas (Liban) échangeront autour du sujet "Entre désir et réalité : le processus créatif face aux bouleversements du monde".

Par cette 3^e édition des Ateliers de l'Atlas, le Festival International du Film de Marrakech poursuit le développement de son laboratoire de découverte des nouveaux talents des

cinémas du monde arabe et du continent africain.

Les ateliers de l'Atlas se veulent une plateforme industrie du Festival International du Film de Marrakech qui a pour mission d'accompagner une nouvelle génération de cinéastes marocains, arabes et africains et de les exposer à l'international. Les Ateliers de l'Atlas sont à la fois une plateforme créative et professionnelle au service des cinéastes et un lieu d'échanges entre les professionnels internationaux et les talents régionaux.

Les Ateliers de l'Atlas sont conçus pour accompagner les réalisateurs émergents de la région dans la préparation de leur premier, deuxième ou troisième longs métrages (fiction ou documentaire), qu'ils soient accompagnés d'un producteur ou seuls.

"Les princesses du désert", nouveau roman d'Oumelghait Belkziz Boubg



"Les princesses du désert" est le titre du nouveau roman de l'écrivaine marocaine Oumelghait Belkziz Boubg, qui vient de paraître aux éditions Afaq pour les Etudes, l'Édition et la communication à Marrakech.

Ce roman raconte l'histoire d'une femme qui part à la conquête du désert pour rencontrer ses "princesses aussi énigmatiques que mystérieuses". Une héroïne moderne, libérée et à la poursuite d'une grande quête que son amie lui a confiée.

Ce voyage initiatique sur les routes du désert sera un voyage propice à une profonde introspection intérieure. A travers le regard faussement naïf de l'héroïne, se dégage une curiosité qui met le lecteur en haleine.

S'identifiant complètement à cette héroïne, on découvert avec

elle un majestueux paysage prenant, un silence poignant et une expérience de vie hors du temps. Oumelghait Belkziz Boubg a créé un nouveau genre littéraire, celui du roman reportage, où elle recourt à un travail de recherche minutieusement documenté.

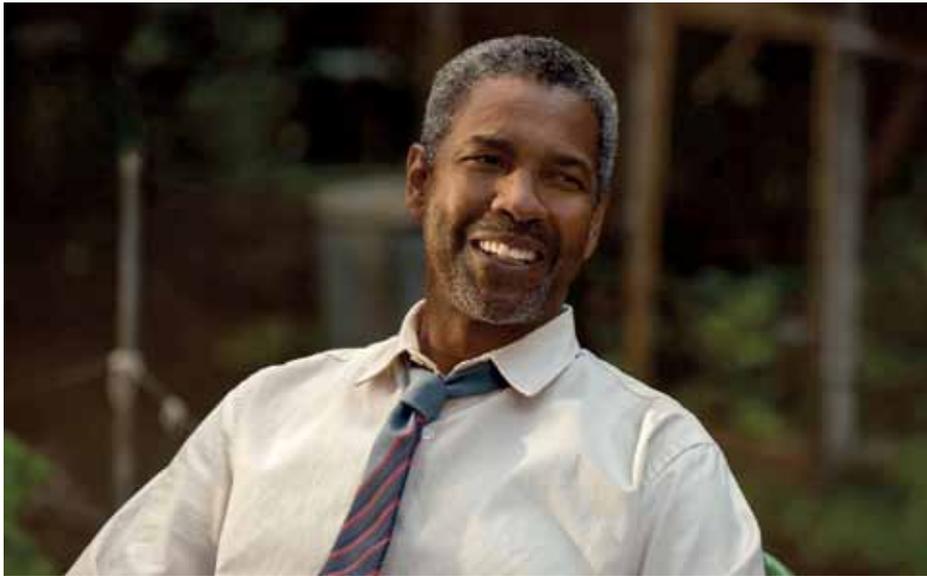
Dans ce roman, le lecteur découvre une richesse culturelle comprenant des coutumes, des traditions, des cérémonies, une histoire, un contexte politique et surtout une représentation de la femme particulièrement surprenante : Une femme émancipée, puissante, mais victime -ou coupable- de traditions séculaires et stéréotypes de beauté contrôlant leurs images et corps.

À la fois objets du désir et sujets du pouvoir, les princesses du désert jonglent entre modernité et tradition, entre force de carac-

tère et douceur et enfin entre indépendance et respect des traditions. Ces princesses sont particulièrement engagées. Ce livre ouvre de ce fait un débat sur de nombreux sujets à la fois sociologiques, politiques et historiques. La structure narrative ingénieuse du roman est entrecoupée par de magnifiques textes poétiques.

Oumelghait Belkziz Boubg a déjà publié "Les princesses de la montagne" et "Les princesses de la médina", qui représentent avec "Les princesses du désert", une trilogie qui met la femme à l'honneur, une femme qui se conjugue au pluriel et qui s'affirme au présent.

Cette écrivaine compte aussi publier "La Roseraie" (Nouvelles - Poésie et Textes Poétiques) et "L'Amour en héritage" (théâtre).



Denzel Washington élu meilleur acteur du XXI^{ème} siècle par le New York Times

Le prestigieux New York Times a dévoilé cette semaine son classement des 25 meilleurs acteurs et actrices du XXI^{ème} siècle. Un classement où se mêlent des stars de tous les continents, des Etats-Unis à la Corée du Sud en passant par la France, le Brésil, l'Australie et la Chine. Si deux françaises, Isabelle Huppert et Catherine Deneuve se glissent dans cette liste, la première revient à Denzel Washington. L'acteur américain a marqué ces 20 premières années du siècle avec ses rôles dans Training Day (2001), Man On Fire (2004), Inside Man (2006), American Gangster (2007), Le Livre d'Eli (2010), Flight (2012), Equalizer (2014) ou encore Fences (2016). "Denzel Washington est au-dessus de toute catégorie: un titan de l'écran qui est aussi un artisan

subtil et sensible, avec une formation sérieuse sur scène à l'ancienne et une présence flamboyante. Il peut faire Shakespeare et August Wilson, la méchanceté ou l'héroïsme d'action. Il est également l'un des acteurs les plus normaux", a indiqué A.O. Scott. "Comme toutes les stars, le jeu de Washington semble inextricable de son charisme", a ajouté sa consœur Manohla Dargis. "Il est devenu le totem dominant d'un certain type d'autorité masculine, comme John Wayne et Clint Eastwood avant lui".

Mais depuis sa publication, ce classement subjectif fait grincer des dents pour ses nombreux absents. En effet, point de Leonardo DiCaprio, pourtant considéré comme l'un des plus grands acteurs de sa génération, dont les performances habi-

tées valent tous les superlatifs (The Revenant, Aviator, Django Unchained, Gilbert Grape...). Incompréhensible absence, aussi, de l'immense Meryl Streep, l'actrice hollywoodienne la plus récompensée, qui mène depuis cinquante ans une carrière sans faute. Le New York Times n'a pas non plus jugé bon d'accorder une place à l'intense actrice australienne Cate Blanchett (Blue Jasmine, Carol, L'étrange histoire de Benjamin Button...). On pourrait bien sûr en citer beaucoup d'autres comme Tom Hanks, Gérard Depardieu, Tom Cruise, Brad Pitt, Juliette Binoche, Christian Bale, Christoph Waltz, De Niro, Al Pacino, Johnny Depp... De nombreux internautes font part de leur grand étonnement sur Twitter

Bouillon de culture

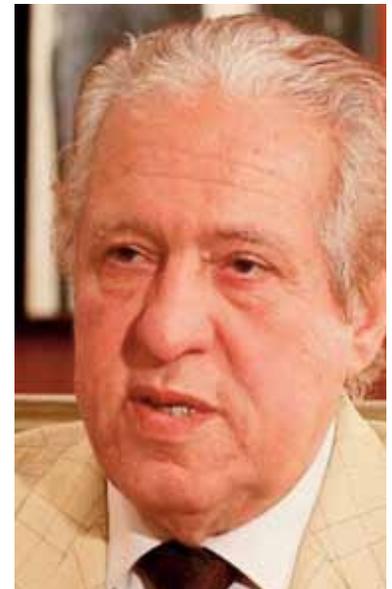
L'artiste Mahmoud

El Idrissi n'est plus

L'artiste Mahmoud El Idrissi est décédé jeudi à l'âge de 72 ans, des suites du nouveau Coronavirus (Covid-19), a-t-on appris auprès du Club des artistes marocains.

Le défunt a été admis en début de semaine dans une clinique privée à Casablanca, après complication de son état de santé.

Natif de la ville de Rabat en 1948, Feu Mahmoud El Idrissi est considéré comme l'un des symboles de la chanson marocaine. Tout au long de sa carrière artistique qui a débuté en 1964, le défunt a enrichi le répertoire de la chanson marocaine avec des œuvres éternelles comme "Sâ'a Saida", "Assbar ya Qalbi", "Mouhal Yanssak Elbal" ou encore "Ichi Ya Bladi".



La FNM dénonce l'usurpation d'identité de la fondation et de son président pour l'acquisition d'objets d'art antique et primitif



La Fondation nationale des musées (FNM) a dénoncé jeudi l'usurpation d'identité de la fondation et de son président pour l'acquisition d'objets d'Art antique et primitif auprès de marchands d'art internationaux.

"La Fondation porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale que Shi Yulei, Sow Soulean Gohide et Adam Nicholas Elton, ont usurpé l'identité de la FNM et de son président prétendant être mandatés par la Fondation pour l'acquisition d'objets d'Art antique et primitif auprès de marchands d'art internationaux", indique la fondation dans un communiqué.

La FNM tient à dénoncer cette escroquerie et souligne qu'elle n'a jamais mandaté qui que ce soit pour la représenter ou pour acquérir des œuvres à l'étranger, ajoute-on.

Le communiqué relève que la Fondation nationale des musées se réserve le droit de donner une suite judiciaire à cette affaire.



Ibrahimovic dénonce l'utilisation de son nom dans le jeu Fifa

La star suédoise Zlatan Ibrahimovic a contesté l'utilisation de son "nom" et de son "visage" dans le jeu vidéo Fifa, produit par Electronic Arts (EA), dans deux tweets où il s'en prend notamment à la Fifa et au syndicat mondial des joueurs FIFPro.

La franchise Fifa, née dans les années 1990, est l'un des jeux vidéo les plus populaires du monde, salué pour son réalisme et pour le fait qu'on y retrouve les véritables noms et les apparences physiques des joueurs, en vertu de licences.

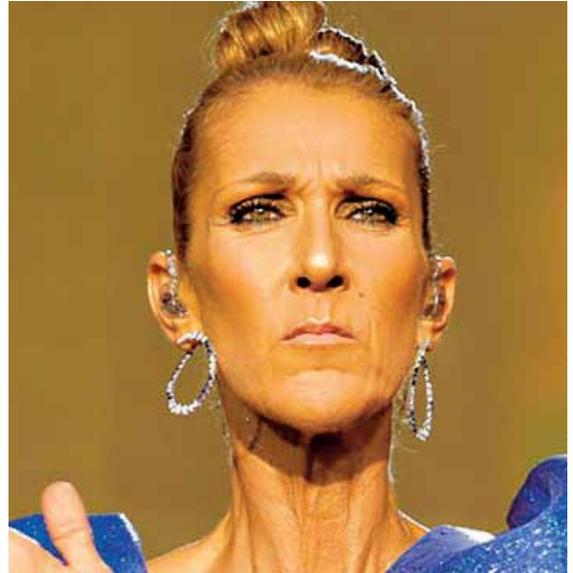
"Qui a autorisé FIFA EA Sport à utiliser mon nom et mon visage? On ne m'avait pas dit que j'étais membre de la FIFPro et, si je le suis, j'y ai été inscrit sans en avoir été réellement informé, de manière douteuse. Et une chose est certaine, je n'ai ja-

mais autorisé la FIFA ou la FIFPro à faire de l'argent avec moi", a dénoncé sur Twitter l'attaquant de l'AC Milan, âgé de 39 ans.

"Quelqu'un fait des bénéfices sur mon nom et mon visage sans aucun accord depuis toutes ces années. Il est temps d'enquêter", a-t-il ajouté dans un second message adressé à ses plus de 7 millions d'abonnés.

La Fifa, directement mentionnée par la star, n'a pu être jointe.

La version 2020 de FIFA avait attiré près de 35 millions de joueurs sur console et PC, selon un chiffre communiqué par l'éditeur américain au début du mois. La version 2021 est sortie il y a quelques semaines.



Condamnation de Céline Dion

Alors que Céline Dion vient d'être condamnée par la justice américaine à verser plusieurs millions de dollars à son ancien agent, The Guardian révèle que René Angélil ne serait pas étranger à cette sordide affaire.

Au cœur d'un litige financier l'opposant à son ancien agent Rob Prinz et à l'agence IMC Partners au sujet de commissions non payées, Céline Dion a été condamnée à leur verser plusieurs millions de dollars jeudi 19 novembre. Alors que la Commission du Travail californienne a jugé que la diva devait bel et bien de l'argent à ses anciens représentants, cette dernière, se sentant "trahie", a d'ores et déjà annoncé son intention de faire appel. Or, comme le souligne The Guardian, le nom de René Angélil ne serait pas étranger à l'affaire.

Et pour cause, le contrat de Rob Prinz établit que ce dernier recevra, et ce, jusqu'en 2026, entre 1,5% et 3% de commission sur les concerts de Céline Dion. Un taux qui aurait été convenu avec René Angélil en personne avant sa disparition, puis reporté par Aldo Giampaolo, manager nommé par l'époux de l'artiste pour lui succéder avant d'être écarté l'année suivante.

Des écrits inédits de Bob Dylan vendus près d'un demi-million de dollars

L'admiration suscitée par Bob Dylan est toujours intacte. Une collection de souvenirs du chanteur comprenant des lettres, des paroles de chanson non publiées ou encore les paroles manuscrites de

«Blowin' in the Wind» se sont envolées pour 495 000 dollars lors d'une vente aux enchères organisée par RR Auction Company, révèle CNN. Ces objets d'une grande valeur symbolique appartenaient à Tony Glover, musicien de blues et grand ami de Bob Dylan décédé en mai 2019.

L'une des pièces maîtresses de cette collection est une lettre dactylographiée et signée, envoyée depuis New York, dans laquelle Bob Dylan raconte sa première rencontre avec les Beatles en 1964 et décrit John Lennon et Ringo Starr comme des musiciens « groovy ». « Le rythme soutenu de la lettre et le style lyrique fluide semblent refléter la manière avec laquelle il abordait le processus d'écriture des chansons, de manière agressive avec l'écrasement des touches de la machine à écrire presque audible lorsqu'on lit la page, vendue pour 36 187 dollars », a décrit RR Auction Company dans un communiqué relayé par CNN.

Mais ce sont les paroles manuscrites de « Blowin' in the wind » qui ont connu le plus grand succès

puisque cette pièce a été vendue pour la modique somme de 108 253,75 dollars. Autre inédit mis aux enchères : les paroles d'une chanson écrite lors d'un road trip en 1962 avec Tony Glover et le chanteur et musicien de blues John Hammond Jr. Vendue 38 781 dollars, cette pièce évoque notamment les expériences de Bob Dylan avec une autre légende du genre, Big Joe Williams.

Cette vente a aussi révélé quelques secrets. Ainsi, la retranscription d'une interview croisée de 1971 entre Bob Dylan et Tony Glover prouve que la chanson Lay Lady Lay n'avait pas été écrite pour le film Midnight Cowboy (1969), comme beaucoup le pensent depuis des décennies, mais bien pour la chanteuse et actrice multirécompensée Barbra Streisand. Cette interview, destinée initialement au magazine Esquire, n'avait finalement jamais été publiée. L'intéressée a, elle, déclaré à NBC qu'elle ignorait totalement que cette chanson culte lui était vouée. Dans son communiqué, RR Auction Company a souligné le lien fort qui unissait Bob Dylan à Tony Glover. « Il était l'un des rares amis avec qui Dylan est resté en contact après s'être installé à New York », estime la maison de vente aux enchères, qui explique même que le chanteur n'hésitait pas à le qualifier de « meilleur ami ».



George Clooney atteint d'une maladie rare

De l'attaque des tomates tueuses aux publicités de la marque Nespresso, le visage de George Clooney a souvent suscité la fascination. Une chance, quand on sait que la tête de l'acteur a été mise à rude épreuve à de nombreuses reprises. Âgé de 14 ans, tout juste adolescent, il avait été victime d'une maladie rare, la paralysie de Bell, qui avait immobilisé la moitié de sa figure. "C'est très particulier, il y a plein de choses qui semblent évidentes dans la vie quotidienne et qui d'un jour à l'autre deviennent compliquées, s'est-il souvenu dans les colonnes du magazine So Film. Quand je voulais boire un coup à la bouteille, je devais tenir ma lèvre fermée pour ne pas m'en mettre plein le visage. Quand on vit ce genre de choses, c'est évident que ça vous oblige à affirmer votre personnalité et votre sens de l'humour. Je ne souhaiterais ça à personne."

Je me suis retrouvé avec une opération chirurgicale de douze heures au moment des fêtes de Noël

À gueule d'ange à beau faire rêver dans les chaumières, elle revient de loin. N'allez

pas croire que l'histoire s'arrête à la jeunesse de George Clooney. Sur le tournage de *Syriana*, en 2005, l'acteur s'est à nouveau cogné la caboche de manière dangereuse... les aléas du métier. "Cela m'a touché physiquement, explique-t-il. En fait, j'étais attaché à un bureau, je suis tombé et je me suis cogné la tête. Ma tête est comme une boule de bowling, elle est incassable, par contre ça m'a sérieusement blessé à la nuque..."

Et ça m'a causé pas mal de problèmes au fil des ans. La semaine dernière, j'ai encore dû subir trois injections dans la nuque. Depuis, c'est plus compliqué pour moi de faire de faire certaines choses."

Actuellement, George Clooney est à Los Angeles, où il est retenu en famille depuis le mois de mars. Il a supervisé le montage de *Minuit dans l'univers* tout en assurant des tâches plus terre-à-terre, de la lessive à la vaisselle qu'il déclare faire cinquante fois par jour. Prochainement, il pourra retrouver ses premières amours en assurant la promotion de son film. Espérons, toutefois, que le succès ne lui monte pas à la tête...



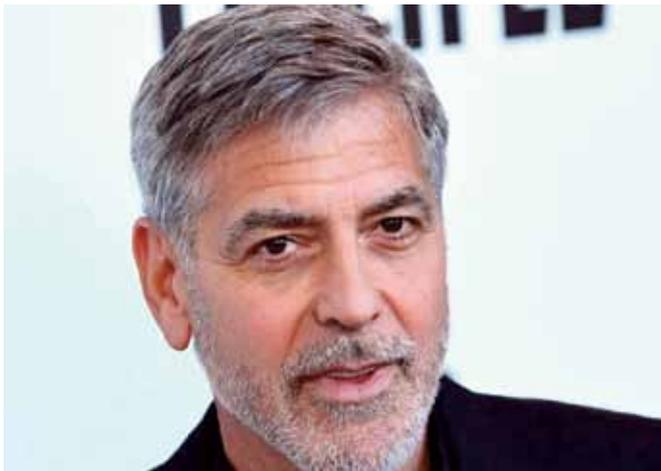
Kate Middleton populaire

En janvier dernier, Kate Middleton appelait les Britanniques à participer à son étude baptisée *Five Big Questions*. Ce lundi 22 novembre, Kate Middleton - de retour aux affaires - a révélé que plus d'un demi-million de personnes avaient participé à son enquête, alors qu'elle se prépare à dévoiler bientôt les résultats. La duchesse de Cambridge a alors atteint un record du nombre de participants. : "Ipsos MORI mène des études auprès des Britanniques depuis plus de 50 ans, et nous n'avons jamais vu autant de réponses", a fait savoir Kelly Beaver, directrice générale des affaires publiques d'Ipsos MORI.

Kate Middleton, très appréciée depuis ses débuts en tant que membre de la famille royale, a ainsi tenu à remercier les citoyens d'avoir pris le temps de répondre dans une vidéo mise en ligne sur les réseaux sociaux de Kensington Palace. "Plus tôt cette

année, nous vous avons posé 5 grandes questions sur l'éducation de vos enfants de moins de cinq ans. Nous voulions savoir ce que vous pensez des premières années de la vie de nos enfants", a-t-elle fait savoir, ajoutant que les cinq grandes idées qui ressortent de cette étude seraient dévoilées d'ici peu, confirmant encore un peu plus qu'elle fait de l'éducation des petits britanniques sa priorité.

Une merveilleuse nouvelle qui devrait mettre du baume au cœur à Kate Middleton et au prince William, qui pleuraient la mort de leur cocker Lupo, ce dimanche 22 novembre. Ils l'avaient reçu il y a neuf ans, après leur mariage. "Très tristement, le week-end dernier, notre cher chien Lupo est mort. Il a été au cœur de notre famille pendant ces neuf dernières années et il nous manquera beaucoup", avaient écrit les Cambridge.



Taylor Swift rafle la mise aux American Music Awards

Taylor Swift demeure la star la plus récompensée de l'histoire aux American Music Awards grâce à trois nouveaux trophées qu'elle pourra ajouter à sa très grande collection. L'interprète de "the 1" a effectivement été nommée artiste de l'année, remportant également le prix d'artiste féminine favorite, et celui du meilleur clip pour "Cardigan". Elle monte ainsi au nombre incroyable de 32 victoires aux American Music Awards en moins de vingt ans de carrière.

Au cours d'une vidéo enregistrée pour l'occasion, la star a déclaré: "La raison pour laquelle je ne suis pas présente ce soir, c'est parce que je suis en train de réenregistrer mes anciennes chansons. Donc ça a vraiment été une expérience géniale et j'ai hâte que vous les entendiez."

Taylor a choisi de réenregistrer ses anciens morceaux suite à une longue lutte judiciaire contre son précédent manager Scooter Braun, lequel détient léga-

lement ses anciens albums et les a récemment vendus à une compagnie privée.

Quant au reste de la cérémonie, Justin Bieber a remporté le trophée d'artiste masculin préféré du public, ainsi que celui de meilleure collaboration de l'année pour son featuring avec le duo country Dan + Shay "10,000 Hours". The Weeknd a également raflé trois récompenses, dominant ainsi les catégories soul et R&B grâce à son dernier album "After Hours".

Au cours de ces 48ème American Music Awards, Doja Cat a aussi remporté le trophée de meilleure nouvelle artiste de l'année, tandis que le groupe de K-pop BTS est sorti vainqueur de la catégorie "meilleur duo/groupe pop/rock". Harry Styles a raflé le prix du meilleur album pop/rock de l'année pour "Fine Line", tandis que Dua Lipa a gagné celui de la meilleure chanson pop/rock grâce à son tube "Don't Start Now".



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION CASABLANCA -
SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT JANOUBIA
CAIDAT DE GUISSER
COMMUNE DE GUISSER

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الدار البيضاء
عمالة إقليم سطات
دائرة سطات الجنوبية
قيادة كويسر
جماعة كويسر

**AVIS DE CONCOURS RELATIF AUX FONCTIONNAIRES
TITULAIRES D'UN DIPLOME DE DOCTORAT**

La Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales Rabat - Agdal organise un concours de recrutement d'un poste (01) de Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant, session du 16/12/2020 dans la spécialité suivante:

Spécialités	Nombre de postes
* Droit Public en français	01

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de Doctorat ou Doctorat d'Etat ou diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.
Les candidats(es) intéressés (es) doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :
<http://g-concours.um5.ac.ma/>

L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 14/12/2020

Le concours comporte deux épreuves :

- Une épreuve d'étude des titres et des travaux des candidats par le jury.
- Une épreuve d'exposé - entretien des candidats avec le jury.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines à l'annexe Souissi I de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales Agdal Rabat: AL IRFANE, B.P. 721 Agdal - Rabat - Maroc, et ce, **un semaine avant la date de l'épreuve orale.**

- Une demande de candidature au concours adressée au Doyen de la Faculté ;
- Une autorisation originale pour les fonctionnaires ;
- Cinq (05) exemplaires de la thèse du doctorat
- Cinq (05) exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnels ou en collaboration (articles ; ouvrages ; monographies ; etc. ...)
- Cinq (05) exemplaires de copies certifiées des diplômes et titres ;
- Cinq (05) exemplaires de l'arrêté d'équivalence certifiés conformes pour les diplômés étrangers ;
- Cinq (05) exemplaires du curriculum vitae
- Deux (02) photocopies légalisées de la C.I.N ;
- Deux (02) extraits d'acte de naissance récents.

NB: La date et légalisation des pièces susmentionnées doivent se faire avant 14/12/2020.

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé - entretien sera publiée sur le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma et sur le site web de l'établissement : www.fsjesr.ac.ma

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral.
La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail et sur le site susmentionné.

Avenue des nations-unies, B.P.721 Agdal - Rabat - MAROC
تلفون : (212) 537 77 26 18
Site Web : www.fsjesr.ac.ma

نمبر الهاتف : 212 537 77 26 18
الموقع الإلكتروني : www.fsjesr.ac.ma

N° 10 478/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION CASABLANCA -
SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT JANOUBIA
CAIDAT DE GUISSER
COMMUNE DE GUISSER

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الدار البيضاء
عمالة إقليم سطات
دائرة سطات الجنوبية
قيادة كويسر
جماعة كويسر

AVIS MODIFICATIF DE L'A.O N°13/2020

Le Président de la commune de Guisser porte à la connaissance du public que l'A.O n°13/2020 relatif aux TRAVAUX D'ELECTRIFICATION 1^{ERE} CATEGORIE DE FOYERS RELEVANT DE LA COMMUNE DE GUISSER, PROVINCE DE SETTAT publié au journal Libération n° 9171 en date du 21-22 Novembre 2020 a subi une modification comme suit :

L'estimation du coût des travaux établie par le maître d'ouvrage est : **Trois Cent Soixante Cinq Mille Sept Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf dirhams 24 cts (365.799,24 dhs) TTC.**

N° 10 480/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم سبدي لفي
دائرة لفي
قيادة أسويبا
جماعة أسويبا

**إعلان عن قرار بإجراء امتحان الكفاءة المهنية
ببرسم سنة 2020**

يعلم رئيس جماعة أسويبا أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج المنصب التالية:
مساعد اداري من الدرجة الثالثة، السلم 7.
مساعد تقني من الدرجة الثانية، السلم 7.

وذلك يوم السبت 19 دجنبر 2020 بقاعة الاجتماعات بمقر جماعة أسويبا على الساعة التاسعة صباحا مقترح في وجه المساعدين التقنيين من الدرجة الثالثة والمساعدين الإداريين من الدرجة الثالثة، التبعين لجماعة أسويبا والمتوفرين على اقامة 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في اول اختبار من اختبارات الامتحان ويحدد عدد المناصب الممتحن بشأنها في:
منصب واحد (01) في اطار مساعد اداري من الدرجة الثانية.
منصب واحد (01) في اطار مساعد تقني من الدرجة الثانية.

ويتكون ملف الترشيح من:
01 طلب المشاركة في الامتحان
02 نسخة من قرار التسمية في اطار مساعد اداري من الدرجة الثالثة، او مساعد تقني من الدرجة الثالثة، فطى الموظفين الذين تتوفر فيه الشروط المطلوبة والراغبين في المشاركة في امتحان الكفاءة المهنية، ان يبادروا الى تقديم طلب المشاركة وابداعه بمكتب الموارد البشرية بجماعة أسويبا
قبل يوم 14 دجنبر 2020 كآخر اجل لقبول الطلبات.

المعامل	المدة	اختبار المساعدين التقنيين
2	ساعتان (2)	1- اختبار كتابي عام: يتعلق بالقطاع المهني
3	ما بين 15 و 30 دقيقة	2- اختبار شفوي: تناقش فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء بومواضيع اخرى تهم مهام اختصاصات المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف والمهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها ويمكن عند الاقتضاء اخضاع المترشح لاختبار تطبيقي.
المعامل	المدة	اختبار المساعدين الاداريين
2	ساعتان (3)	1- اختبار كتابي عام: يتعلق بالقطاع المهني
3	ما بين 15 و 30 دقيقة	2- اختبار شفوي: تناقش فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء بومواضيع اخرى تهم مهام اختصاصات المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف والمهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها

N° 10 481/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE ZAGORA
COMMUNE TERRITORIALE DE AGDZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°07/2020

Le 22/12/2020 à 11 Heures. Il sera procédé, dans le bureau du président de la Commune de agdz à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
TRAVAUX DE REVETEMENT DE VOIRIE URBAINE DU BOULEVARD ENNAKHIL A LA COMMUNE TERRITORIALE D'AGDZ
-PROVINCE DE ZAGORA-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du président de la Commune Territoriale de AGDZ il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (100.000,00 DH) Cent mille dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
4.994.400,00DHS TTC QUATRE MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE, QUATRE CENTS Dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Seules les concurrents ayant les qualifications suivantes peuvent présenter leurs offres

secteur	classe
01	1

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune d'AGDZ .
- Soit les envoyer par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 479/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA

SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 12/2020

Le 22 Décembre 2020 à 11 : 00 heures il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Aménagement du Boulevard Hay Oued Eddahab vers la gare routière, ville de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service des marchés de la commune de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cent Dix Mille Dirhams (110.000,00 DHS).**
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Six Millions Neuf Cent Trente Mille Sept Cent Soixante Deux Dirhams, 00 Cts TTC. (6.930.762,00 DHS TTC).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la commune de Khénifra
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit l'envoyé par courrier électronique (soumission électronique)
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la commune de Khénifra avant le : **21/12/2020 à 16 : 00 mn.**

Les pièces justificatives des Dossier administratif, Dossier technique et Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité, et par l'article 10 du règlement de consultation.

- la participation à la présente consultation est subordonnée à la remise des candidats :

a) Un certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale Suivant :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	3	B.4

b) Une Attestation d'agrément délivré par L'O.N.E : (Moyenne et Basse Tension).

N° 10 482/PA

SADA FISH – SARLAU
RUE 7 N°5 ETAGE 2 APPT
4 SAADA SIDI BERNOUSSI
– CASABLANCA –

Suite au PV de l'AGE du 02 Novembre 2020, Les associés de la Sté SADA FISH - SARL », au Capital de 100.000,00 DHS, sise à Casablanca à l'adresse ci-dessus a décidé ce qui suit :

- Conformément à la loi et les statuts, la transformation à compter de ce jour de la Société À Responsabilité Limitée à Associé Unique SARL AU en Société A Responsabilité Limitée SARL.

- L'AGE décide de rajouter l'activité dans l'objet social : -Le mariage la présentation traitement de tous types de poissons.

L'associé unique autorise et ratifie la cession des parts comme suit :

- 500 (cinq cent) parts sociales appartenant à Mr EL FADELY MOHAMED au profit de Mr. LAKHAL MOHAMED.

L'associé approuve la nouvelle répartition du Capital Social qui se présente comme suit :

- Mr. EL FADELY MOHAMED : 500 (cinq cent) Parts.
- Mr. LAKHAL MOJAMED : 500 (cinq cent) Parts.

- L'AGE décide de nommer un nouveau co-gérant : LAKHAL MOHAMED pour une durée indéterminée

- Statuts mis à jours ;
- Pouvoirs à donner ;

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 26/11/2020 sous le n° 755327.

N° 10 487/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction des Domaines de l'Etat

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N°
14/DDE/DRAG/2020

Le 23 décembre 2020 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé, à la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat – Quartier Administratif – Agdal – Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour le nettoyage et l'entretien du siège de la Direction des Domaines de l'Etat (Lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 111 – 1er étage – du siège de la Direction des Domaines de l'Etat – Quartier Administratif – Agdal – Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (<http://www.marchespublics.gov.ma>).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille (10 000,00) Dirhams ;

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme TTC de Cinq cent dix mille trois cent vingt-trois dirhams 37 Centimes (510323,37 DHS TTC);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-

349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

1. Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
2. soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
3. Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau n° 111 du siège

de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Haut Agdal - Rabat ;

4. soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux au siège de la Direction des Domaines de l'Etat, Quartier Administratif Agdal – Rabat, le 11 Décembre 2020 à 10 h 30 mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

En application du décret n°2-19-69 du 24 mai 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 di al hijja 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du

Décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 10 488/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DU FINANCES ET BUDGET
BUREAU DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE DE GUELMIM INFORME LE PUBLIC QUE L'AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUIVANT:

N° D'APPEL D'OFFRE	OBJET	DATE D'OUVERTURE DES PLIS
15/2020	TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'AMENAGEMENT DES ABORDS DES ENTREES DE LA VILLE DE GUELMIM VIA LES ROUTES MENANT A TANTAN, LAKSABI ET SIDI IFNI	30/NOVEMBRE/2020 À 10 H

PUBLIÉ LE : 04 NOVEMBRE 2020 AU JOURNAL ALBAYANE N°13871, EST RECTIFIÉ ET MODIFIÉ COMME SUIV :

N° D'APPEL D'OFFRE	OBJET	DATE D'OUVERTURE DES PLIS
15/2020	TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'AMENAGEMENT DES ABORDS DES ENTREES DE LA VILLE DE GUELMIM VIA LES ROUTES MENANT A TANTAN, LAKSABI ET SIDI IFNI	14/DÉCEMBRE/2020 À 10 H

N° 10 486/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE SALE
PACHALIK D'AMEUR
COMMUNE D'AMEUR
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DE RESSOURCES HUMAINES

Avis pour déroulement d'examen professionnel.

Pour l'accès aux grades suivants :

- 1- Technicien 2ème grade
- 2- Adjoint administratif 2ème grade
- 3- Adjoint Technique 2ème grade

- Le président du conseil communal d'Ameur porte à la connaissance des intéressés qu'un examen d'aptitude professionnel pour l'accès aux grades :

- Technicien 2^{ème} grade

Nombre de postes candidat pour cet examen : (01)

- Adjoint Administratif 2ème grade

Nombre de postes candidat pour cet examen : (01)

- Adjoint Technique 2ème grade

Nombre de postes candidat pour cet examen : (02)

se déroulera au siège de la Commune le Dimanche 20 Décembre 2020.

- Les conditions d'accès à ce grade exigent que le fonctionnaire doit avoir : 6 ans du service effectif dans son grade
Ces examens porteront sur des épreuves écrite et Orale.
Tout en signalant que le dernier délai du dépôt des dossiers est le : 18 Décembre 2020.

Observation:

Dans le cadre des mesures préventives de la pandémie covid 19 , il est porté à la connaissance des candidats de respecter le protocole sanitaire et doivent se présenter au centre d'examen une heure avant.

N° 10 483/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS DE RECTIFICATIF DE L'AVIS
D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 70/2020/INDH/PAZ

Le Gouverneur de la province d'Azilal annonce au public quel avis d'appel d'offres N°70/2020/INDH/PAZ relatif à : Travaux de construction d'un centre pour les personnes en situation de l'Handicapé à la C.T Tanant, Province d'Azilal, est rectifié comme suit : aucune qualification et classification n'est exigé pour cet appel d'offre.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 484/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région Marrakech-Safi
Préfecture de Marrakech
Commune de Marrakech
Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali
Direction des Services
Service des Affaires Techniques
Bureau du Marchés

Avis Rectificatif
Relatif à d'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix
N°15/2020/ASYBA (Séance publique)

En application des dispositions de l'article 19 du décret N°2-12-349 du 20 mars 2013, l'Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali informe le public et l'ensemble des concurrents qu'une modification est portée au niveau de l'appel d'offres n°15/2020/ASYBA concernant : Entretien d'espaces verts et jardins de l'Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali.

Cette rectification est :
au niveau de l'avis en français :

Échantillons exigés par cet appel d'offre doit être déposé dans le bureau des marchés de cette Arrondissement, avant le Vendredi 18 Décembre 2020.

N° 10 485/PA

LA CENTRALE DES ACCESSOIRES SARL AU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le procès verbal de la décision de l'associé unique en date du 26/10/2020, de la société

« LA CENTRALE DES ACCESSOIRES SARL AU » au capital social de 100 000,00 dhs, inscrits au Registre de Commerce de Casablanca sous N°259269, sise à Casablanca, LOT EL WAHA GH14 N°10 ETAGE 4 SIDI MOUMEN a décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social de la société :

Du : LOT EL WAHA GH.14 N°10 ETAGE 4 SIDI MOUMEN, Casablanca

À : RESIDENCE AFRISTONE IMM B2 APPT N° 1 RDC NOUACEUR, Casablanca.

- Mise à jour des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 26/11/2020 sous le numéro 752580

N° 10 489/PA

« SOCIÉTÉ DES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES MAROCAINS COMPTE ETAT MAROCAIN » CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 14 DECEMBRE 2020.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion, qui aura lieu au siège de la Société des entrepôts frigorifiques, ayant son siège social à Fès, Ain Kaddous le lundi 14 Décembre 2020 à 10 Heure avec l'ordre du jour suivant :

* Démission de Mr. LAHLOU Abdelhak.

* Nomination d'un nouvel administrateur.

COMITE DIRECTEUR

N° 10 490/PA

" MAISON DE DEMAIN "

Aux Termes d'un Acte Sous Seing Privé A Safi En Date Du 30 OCTOBRE 2020, IL A ETE CONSTITUE UNE SOCIÉTÉ SARL. DENOMINATION: " MAISON DE DEMAIN ". OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION. SIEGE SOCIAL : 49 RUE ALIRFANE Q SALAM SAFI. DUREE : 99 ANS. CAPITAL : 100.000,00DH, DIVISE EN 1000 PARTS SOCIALES DE 100,00DH CHACUNE REPARTIES ENTRE M EL MOUTAOUKIL ZAKARIA 950 PARTS ET MME EL MOUTAOUKIL MOUNA 50 PARTS. EL MOUTAOUKIL ZAKARIA, GERANT POUR UNE DUREE ILLIMITEE.

LE DEPOT LEGAL A ETE EFFECTUE AU GREFFE DU TPI DE SAFI, LE REGISTRE DE COMMERCE EST CREE LE 26/11/2020 SOUS LE N° 11027. POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE.

N° 10 491/PA

STE "FIDMAG -CONSEIL" SARL

Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca (0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

* MOBEN TRAV SERVICES COMPANY * S.A.R.L AU Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/11/2020, enregistré le 16/11/2020 il a été établis les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Société «MOBEN TRAV SERVICES COMPANY» S.A.R.L AU

- Objet : Entrepreneur de travaux divers ou de construction, de bâtiment et génie civil (TCE).

- location de matériels et engins

- Le Négoce en général.

- Prestation de tous services.

- Siège Social : 12, Rue Sabri Boujemaa, 1er Etage, APT N° 6, Casablanca.

- Durée : 99 ans.

- Capital Social : CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr BEN HADI LAHCEN ... 1.000 Parts

- La Gérance : La société administrée et gérée par le Gérant Unique M. BEN HADI LAHCEN,

- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

N° 10 492/PA

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/11/2020 Sous N° 754861 RC N° 480.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

« SOTIRM » SARLAU RC N° 26505

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 09/09/2020 à Mohammedia, il a été établi les statuts de la société dont les caractéristiques sont les suivants:

Objet :

• Entrepreneur de constructions métalliques

• Construction métallique

• Travaux divers ou construction

Dénomination : SOTIRM SARLAU

Siège : BD MOUKHTAR SOUSSI ETAGE 1 SAADA N° 151 EL ALIA

Durée : 99 ans.

Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100.00 DHS chacune répartie comme suite :

- Mr. FATTAH FAKIRI ... 1.000 parts.

Gérance : - Mr. FATTAH FAKIRI est désigné en qualité de gérant unique pour une durée illimitée.

Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.

Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.

II- Le dépôt légal a été effectué au centre régional de MOHAMMEDIA.

N° 10 494/PA

CONSTITUTION ESPACE PROMOTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : ESPACE PROMOTION S.A.R.L

Objet :

1- PROMOTION IMMOBILIERE

2- TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION

3- FOURNITURES ET MATERIEL DE CONSTRUCTION

Durée : 99 ans

Siège social : R.D.C IMM ES-SALAM AVENUE KENNEDY VILLE NOUVELLE SAFI

Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 de dirhams ; il est divisé en 1 000 parts de 100dhs chacune entièrement libérées en numéraire attribués par :

Mme. AATIFI JIHAD 250 PART

Mme. SARRAGI KHADIJA 250 PART

Mr. ELHAMMAMI BRAHIM 250 PART

Mme. AATIFI CHAIMAA 250 PART

Soit un total de 1000 Parts

Gérance : Mme. AATIFI JIHAD, gérante

Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.

RC N° 11017du 24 novembre 2020

N° 10 495/PA

CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un acte SSP du 06/10/2020 à EL BROUJ, il a été établi les statuts d'une société SARL AU.

-DENOMINATION: SOCIÉTÉ ENKAIIRA SARLA ASOCIE UNIQUE.

-OBJET: Epicerie Marchand en demi-gros, Aviculteur, Négoce,

Entrepreneur de Travaux Divers ou Construction,

L'achat, la vente et location de matériels et machines outils (loueurs d'engins),

Marchand de provendes alimentaires, composés pour l'alimentation des animaux,

-SIEGE SOCIAL: EL BROUJ,

BD 20 AOUT HAY OULAD YOUSSEF.

-CAPITAL SOCAIL : 100.000,00 DHS (Cent mille dirhams), divisé en 1000 parts de cent dirhams (100,00DHS) chacune.

-DUREE : 99 ans.

-GERANCE : La société est gérée par : MR: AYOUB IBNO-ERRIDA pour une durée illimitée.

-SIGNATURE BANCAIRE : La société sera engagée par la signature de M. AYOUB IBNO-ERRIDA.

II/ Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Première Instance de Settat le 25/11/2020 sous le numéro : 1194/2020. RC N° 6227.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 10 496/PA

ROYAUME DU MAROC FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II DE CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVRET PUBLIC N°26/2020/DT

Le Mardi 22 Décembre 2020 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la maintenance des plateformes monte-escaliers au Complexe de la Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille (5.000,00 DH) Dirhams.

Le montant de l'estimation des prestations est Trois Cent Quarante Huit Mille (348.000,00 DH) Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 09 Décembre 2020 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 10 497/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif

Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVRET N°

24/2020/DPEFLCD-Té (RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE, AUTO-ENTREPRENEURS, COOPERATIVES ET GROUPEMENT DE COOPERATIVES)

Le Mercredi 23 Décembre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'exécution des travaux d'installation de clôture du périmètre incendiés, sur une longueur totale de 86.001 Ml, répartis en sept lots :

Lot n° 01 : L'exécution des travaux d'installation de clôture du périmètre incendié « Ain Lahssan », sur une longueur de 8.380 Ml, commune territoriale d'Ain Lahssan, Province de Tétouan (lot n° 01).

Lot n° 02 : L'exécution des travaux d'installation de clôture du périmètre incendié « Oued Zerjoune », sur une longueur de 10.026 Ml, commune territoriale d'Allyène, Préfecture de Mdiq-Fnideq. (lot n° 02).

Lot n° 03 : L'exécution des travaux d'installation de clôture du périmètre incendié « El Kouf », sur une longueur de 12.277 Ml, commune territoriale d'Allyène, Préfecture de Mdiq-Fnideq (lot n° 03).

Lot n° 04 : L'exécution des travaux d'installation de clôture du périmètre incendié « Zemzem », sur une longueur de 12.844 Ml, commune territoriale d'Allyène, Préfecture de Mdiq-Fnideq. (lot n° 04).

Lot n° 05 : L'exécution des travaux d'installation de clôture du périmètre incendié « Boujmil », sur une longueur de 13.486 Ml, commune territoriale d'Allyène, Préfecture de Mdiq-Fnideq (lot n° 05).

Lot n° 06 : L'exécution des travaux d'installation de clôture des périmètres incendiés « Chfada-Dar El Mekki », sur une longueur de 14.000 Ml, commune territoriale de Mdiq, Préfecture de Mdiq-Fnideq. (lot n° 06).

Lot n° 07 : L'exécution des travaux d'installation de clôture du périmètre incendié « Farsiwa », sur une longueur de 14.988 Ml, commune territoriale de Mdiq, Préfecture de Mdiq-Fnideq (Lot n°07).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 498/PA

ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n°1 : Vingt mille (20.000,00 DH) dirhams.

Lot n°2, 3, 4 et 5 : Vingt cinq mille (25.000,00 Dh) dirhams pour chaque lot.

Lot n°6 et 7 : Trente mille (30.000,00 Dh) dirhams pour chaque lot.

L'acte de cautionnement doit être libellé au nom de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'EL JADIDA
CERCLE DE SIDI SMAIL
CAIDAT D'OULED
HAMDANE
C.T CHAIBATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 02/2020/Chaibate
Le 22/12/2020 à 10 Heures.
Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la C.T CHAIBATE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux d'aménagement des pistes reliant :

- Douar OD BOUAICHA et douar OD CHORFI ;
- Bir OGLA et douar ZKARA à la C.T CHAIBATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune CHAIBATE et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics d'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : QUINZE MILLE DIRHAMS (15 000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : TROIS CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE SIX CENT SIEZE DIRHAMS (392 616,00 DH)/.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune CHAIBATE ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 10 500/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE DE SIDI
EL MAKHFI
REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03/2020.

Le Mardi 22 Décembre 2020, à 11 heures, il sera procédé au siège de la Commune de Sidi El Makhfi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix concernant : L'affermage du souk hebdomadaire de bekrit et (10) boutiques de boucherie et fondouk à compter de la date fixée dans l'ordre de service ou l'autorisation d'exploitation au 31 Dé-

cembre 2021.

Le montant du cautionnement provisoire du souk est fixé à la somme de : 10.000,00 dirhams ;
Le montant d'exploitation de ce souk est fixé en basant sur l'estimation établie par la commission administrative chargée de l'estimation à la somme de ; 35 000,00 dirhams .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie de recettes de la commune de sidi el makhfi. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

□ Le contenu, la présentation et ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du jourmada 1 1434. 20/ 03/ 2013 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau de la régie de recettes de la commune.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par chaque concurrent sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 20-12-349 relatif aux marchés publics. .

N° 10 501/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE DE SIDI
EL MAKHFI
REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/2020.

Le Mardi 22 Décembre 2020 à 12 heure, il sera procédé au siège de la Commune de Sidi El Makhfi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre des prix concernant : L'affermage duparc auto à sidi addi à compter de la date fixée dans l'ordre de service ou l'autorisation d'exploitation au 31 Décembre 2021. Le montant du cautionnement provisoire du parc auto à Sidi Addi est fixé à la somme de : 5 000,00 dirhams ;

Le montant d'exploitation de ce parc auto est fixé en basant sur l'estimation établie par la commission administrative chargée de l'estimation à la somme de ; 30 000,00 dirhams .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie de recettes de la commune de sidi el makhfi. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

- Le contenu, la présentation et ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du jour-

mada 1 1434. 20/ 03/ 2013 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau de la régie de recettes de la commune.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les envoyer par le portail des marchés public .

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir par chaque concurrent sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 20-12-349 relatif aux marchés publics. .

N° 10 502/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Berkane
Pachalik d'Aklim
Commune d'Aklim
N°: 113 DS/SGRH
ARRETE

Le président du conseil de la Commune d'Aklim, -Dahir n° 1-58-008 du 4 Chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique.

-Dahir n° 1.15.85 du 7 juillet 2015 portant promulgation de la loi organique n° 14.113 relative aux communes.

-Décret royal n° 401-67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques.

-Décret n° 2.77.738 du 13 Chaoual 1397 (27 septembre 1977) portant statut particulier du personnel communal.

-Décret n° 2.04.403 du 2 décembre 2005 fixant les conditions d'avancement de grade des fonctionnaires d'Etat.

-Décret n° 2.10.453 du 20 Kaada 1431 (29 octobre 2010) relatif au statut particulier du corps interministériel des adjoints administratifs.

ARRETE
Article premier: Sera organisé le 31 Décembre 2020 au siège de la commune d'Aklim examen d'aptitude professionnel pour l'accès au grade adjoint administratif 1er grade, au profit des adjoints administratifs du 2ème grade ayant passé 6 ans en ce titre.

Article deuxième: Les demandes de participation aux dites examens doivent être déposés auprès du bureau d'ordre de la commune jusqu'au 25 Décembre 2020.

N° 10 503/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
04/2020/BP

Le 22 Décembre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de l'assemblée provinciale de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs

à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Etude et assistance technique pour le développement de la chaîne des valeurs des Plantes Aromatiques et Médicinales « PAM » au niveau de la province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois mille Dirhams (3.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent vingt dirhams TTC (199.920,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 504/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
05/2020/BP

Le 23 Décembre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de l'Assemblée Provinciale de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Travaux d'électrification des douars relevant du Caïdat El Hammam -Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six mille cinq cent dirhams (6.500,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent trente mille huit cent quarante-cinq dirhams et treize centime TTC (430.845,13 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 505/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TETOUAN
CERCLE TETOUAN
CAIDAT BNI HASSAN
COMMUNE BNI LEIT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01 /2020

Mercredi 23 Décembre 2020 à 11 : 00 heures du matin, il sera procédé au Bureau de Mr. Le Président De La Commune Bni Leit ; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relative au : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PISTE D'ACCES AU DOUAR ABDOUNEN ATMIMEN VERS JAMAÀ LAKBIR A LA COMMUNE BNI LEIT - PROVINCE DE TETOUAN - Lot Unique -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Technique de la COMMUNE BNI LEIT

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.Marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme T.T.C de : QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE QUATRE DIRHAMS, ZERO CENTIMES (499 254,00 DHS)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : NEUF MILLE DIRHAMS (9 000,00 DHS).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27-29 et 31 du décret n° 02.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans du Service Technique de la COMMUNE BNI LEIT.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 10 506/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TETOUAN
CERCLE TETOUAN
CAIDAT BNI HASSAN
COMMUNE BNI LEIT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 02/2020

Mercredi 23 Décembre 2020 à 12 : 00 heures du matin, il sera procédé au Bureau de Mr. Le Président De La Commune Bni Leit ; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relative au :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PISTE D'ACCES AU DOUAR IÀABASSEN A LA COMMUNE BNI LEIT

- PROVINCE DE TETOUAN -
- Lot Unique -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Technique de la COMMUNE BNI LEIT

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.Marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme T.T.C de : QUATRE VINGT ET UN MILLE NEUF CENT VINGT CINQ DIRHAMS, VINGT CENTIMES (81 925,20 DHS)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : MILLE CINQ CENT DIRHAMS (1 500,00 DHS).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27-29 et 31 du décret n° 02.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans du Service Technique de la COMMUNE BNI LEIT.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 10 507/PA

LA DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ : M-BOOST COMPANY SARL AU 119 BD ABDELMOUMEN ETG 2 N 18 C/O THE OFFICE BUSINESS CENTER CASA

Aux termes d'un P.V extraordinaire en date du 19/11/2019, l'association unique de la société M-BOOST COMPANY SARL A AU décide la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date ainsi que sa mise en liquidation, Et nomination de M. LAHRIZI MEHDI portant CIN N° W173504 en qualité de liquidateur. La fixation de la liquidation au siège de la société.

Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de commerce à casa le 12/03/2020 sous le N° 8422.

N° 10 466/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
CONSEIL PROVINCIAL
D'ESSAOUIRA
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 25/2020/BP

Le 22/12/2020 à 10H00, il sera procédé, à la salle de réunion au Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : Construction d'un château d'eau de 30 m3 au centre Adaghas Commune Adaghas - Province d'Essaouira-. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6.000,00 DH (Six mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 395 622,00 DH T.T.C (Trois cent quatre vingt quinze mille six cent vingt deux Dirhams T.T.C.). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : * Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira.

* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.

* Soit les envoyer par voie électronique.

* Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons, catalogues, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel

d'offres doivent être déposés à la direction générale des services du conseil Provincial d'Essaouira avant le 21/12/2020 à 15H00 (Heure limite pour le dépôt des échantillons et catalogue ou autres).

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 10 467/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
CONSEIL PROVINCIAL
D'ESSAOUIRA
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° 26/2020/BP

Le 22/12/2020 à 11H00, il sera procédé, à la salle de réunion au Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : Creusement d'un puits au douar Boumdagh Tinkliouine à la commune Aglif - Province d'Essaouira -.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 DH (Cinq mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 252 720,00 DH T.T.C (Deux cent cinquante deux mille sept cent vingt Dirhams T.T.C.). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : * Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira.

* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.

* Soit les envoyer par voie électronique.

* Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 10 468/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
CONSEIL PROVINCIAL
D'ESSAOUIRA
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° 27/2020/BP

Le 23/12/2020 à 10H00, il sera procédé, à la salle de réunion au Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouver-

ture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : Creusement d'un puits et Construction d'un château d'eau au douar Laguaire Commune Had Draa - Province d'Essaouira-.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 DH (Dix mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 454 956,00 DH T.T.C (Quatre cent cinquante quatre mille neuf cent cinquante six Dirhams T.T.C.).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : * Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira.

* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.

* Soit les envoyer par voie électronique.

* Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons, catalogues, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la direction générale des services du conseil Provincial d'Essaouira avant le 22/12/2020 à 15H00 (Heure limite pour le dépôt des échantillons et catalogue ou autres).

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 10 469/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
CONSEIL PROVINCIAL
D'ESSAOUIRA
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° 28/2020/BP

Le 23/12/2020 à 11H00, il sera procédé, à la salle de réunion au Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : Construction d'un château d'eau et raccordement du Douar El Kodia en eau potable à la commune de Tafetachet - Province d'Essaouira -.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat

www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 DH (Cinq mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 292 062,00 DH T.T.C (Deux cent quatre vingt douze mille soixante deux Dirhams T.T.C.).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : * Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira.

* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.

* Soit les envoyer par voie électronique.

* Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons, catalogues, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la direction générale des services du conseil Provincial d'Essaouira avant le 22/12/2020 à 15H00 (Heure limite pour le dépôt des échantillons et catalogue ou autres).

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 10 470/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° 25/2020

Le mercredi 23 décembre 2020 à 11 heures, Il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : Assistance technique et suivi travaux de réalisation de stations de relevage plus conduites de refoulement et stations de tête pour la réutilisation des eaux usées traitées de la ville d'Oued Zem à des fins agricoles.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à trois mille dirhams (3.000,00 dhs).

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent cinquante six mille dirhams (156.000,00 dhs) TTC.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31et148 du décret n° 2.12.349 du 08 jourmada I 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

-Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga;

-Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

-Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics.

www.marchespublics.gov.ma Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 10 471/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HRARA
CAIDAT
DE MOUL BERGUI
C.T MOUL BERGUI
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS N°:

11/2020; 12/2020

Il sera procédé le 22/12/2020 dans le bureau du Président du conseil communal de Moul Bergui à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres des prix:

N°11/2020 à 11H00 pour : location de l'abattoir du souk hebdomadaire de Moul Bergui

N°12/2020 à 11H30 pour : * l'affermage des locaux du souk hebdomadaire de Moul Bergui pour l'exercice 2021, affermage relatif aux locaux suivants :

- Lot n°01 : Le stationnement et l'entrée au Souk hebdomadaire.

- Lot n°02 : Marché aux bestiaux.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de technique de la commune ou télé-chargé du site www.marchespublics.gov.ma.

L'envoi du dossier peut être effectué conformément à l'article 31 du décret n°2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20/03/2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

- 45300.00 dhs (quarante cinq mille trois cent Dh), pour location de l'abattoir.

- 149100,00 dhs (cent quarante neuf mille cent Dh), pour le stationnement et l'entrée au souk hebdomadaire.

- 98100,00 dhs (quatre vingt dix huit mille cent Dh), pour le marché aux bestiaux.

L'estimation des prestations est fixée à la somme de :

- 7550,00 dhs (sept mille cinq cent cinquante Dhs), mensuellement pour location de l'abattoir.

- 49700,00 dhs (quarante neuf mille sept cent Dh), mensuellement pour le stationnement et l'entrée au souk hebdomadaire.

- 32700,00 dhs (trente deux mille sept cent Dhs), mensuellement pour le marché aux bestiaux.

Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27 et 29 décret n°2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20/03/2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 27 et 29 du décret n° 2-12-349 précité à savoir :

1) dossier administratif comprenant :

i) La déclaration sur l'honneur.

ii) Le dernier procès verbal de la délibération des membres du conseil de la société (en cas d'une société anonyme) ainsi que la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

iii) Une attestation délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu de résidence du concurrent certifiant que ce dernier est en situation fiscale régulière.

Cette attestation doit mentionner la profession du concurrent en sa qualité d'adjudicataire.

iv) Le récépissé du cautionnement provisoire (bancaire ou délivré par percepteur)

v) Attestation administrative du président du conseil communal certifiant que le concurrent n'avait eu aucun litige avec la commune en raison d'une exploitation antérieure d'un bien communal.

vi) L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S, certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.

vii) Copie du cahier de charge, dûment signé par le concurrent et légalisé.

2) dossier technique :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques que le concurrent envisage affecter à la gestion du local.

- Toute attestation certifiant la bonne gestion d'autres locaux communaux.

3) dossier financier :

- Acte d'engagement comprenant l'offre financière du concurrent.

N° 10 472/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELIMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELIMIM
SECRETARIAT GÉNÉRAL
* * *

DIVISION DES BUDGETS ET MARCHÉS

Avis rectificatif

Appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration n° 01/F.D.R./2020

L'achèvement des travaux d'électrification MT/BT du douar El Maader et extension du réseau BT aux douars Tilouine et Trassim à la Commune de Tilouine Assaka (Province de Guelmim).

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Huit Cent Soixante Dix Sept Mille Six Cent Soixante Quatorze Dirhams et Soixante Dix Neuf Centimes (877.674,79 Dhs) ;
- 2- Le reste de l'avis de l'appel d'offres est sans changement.

N° 10 474/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELIMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELIMIM
SECRETARIAT GÉNÉRAL
* * *

DIVISION DES BUDGETS ET MARCHÉS

Avis rectificatif

Appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration n° 02/F.D.R./2020

L'achèvement des travaux d'électrification 2°/1° catégorie du douar Galb Sidi Habab à la commune de Rass Oumlil (Province de Guelmim).

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Six Cent Cinquante Mille Trois Cent Quatre Vingt et Onze Dirhams et Quatre-Vingt Dix Centimes (650.391,90 Dhs) ;
- 2- Le reste de l'avis de l'appel d'offres est sans changement.

N° 10 475/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELIMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELIMIM
SECRETARIAT GÉNÉRAL
* * *

DIVISION DU BUDGET ET MARCHÉS

Avis de report et de rectification

Appel d'offres ouvert n°17/BG2/2020

Travaux d'installation du câblage du réseau et du standard téléphonique du siège de la Wilaya de la Région Guelmim Oued-Noun.

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- La date d'ouverture des plis est reportée au 11/12/2020 à 13H00.
- 2- Les échantillons et fiches techniques, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marchés avant le 10/12/2020 à 13h00 min (Heure limite pour le dépôt des échantillons et fiches techniques).
- 3- Le reste de l'avis de l'appel d'offres ouvert est sans changement.

N° 10 476/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 23/2020

Le lundi 21 décembre 2020 à 11 heures, Il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Travaux d'alimentation en eau potable du monde rural : cercle de Bejaad/Province de Khouribga.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à trente mille Dirhams (30.000,00 dhs).

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million huit cent soixante cinq mille huit cent vingt six dirhams (1.865.826,00 dhs) TTC.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 jourmada 1 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics.

www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur C	Classe 4	Qualification C1
-----------	----------	------------------

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 10 473/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELIMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELIMIM
SECRETARIAT GÉNÉRAL
* * *

DIVISION DU BUDGET ET MARCHÉS

Avis de report et de rectification

Appel d'offres ouvert n°16/BG2/2020

Travaux de construction de quatorze (14) logements de fonction à la ville de Guelmim - Province de Guelmim :

- Lot 1 : travaux de viabilisation du site du projet de construction de 14 logements de fonction
- Lot 2 : travaux de construction de Huit (8) logements de fonction (superficie 200 m2).
- Lot 3 : travaux de construction de Six (6) logements de fonction (superficie 150 m2).

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- La date d'ouverture des plis est reportée au 11/12/2020 à 12H00.
- 2- Les cautionnements provisoires sont fixés comme suit :
 - Lot 1 : (30.000,00 dh) Trente mille dirhams.
 - Lot 2 : (120.000,00 dh) Cent vingt mille dirhams.
 - Lot 3 : (80.000,00 dh) Quatre-vingt mille dirhams.
- 3- Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification du Ministère de l'équipement et logistique pour les entreprises installées au Maroc ;
 - Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
 - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivants :

Lot	Secteur	Qualification exigée	Classe
1	J	J6	4
2	A	A2	3
3	A	A2	3

4- Le reste de l'avis de l'appel d'offres est sans changement

N° 10 477/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER BROADCOM SUPPORT "S.A.R.L.A.U" Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 05/11/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L.A.U dont les caractéristiques sont les suivantes :

D E N O M I N A T I O N : BROADCOM SUPPORT "S.A.R.L.A.U"

OBJET : MARCHAND DE MATERIEL INFORMATIQUE .REPARATIONS IN-D U S T R I E L L E S , FOURNITURES DE BUREAUX

LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.

CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune:

- Mr MUSTAPHA HAJIB... 100,00 Parts

Soit un total de 100,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr MUSTAPHA HAJIB.

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca. RC N°480953.

Pour extrait et mention N° 10 508/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR

WILAYA DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

PROVINCE DE SETTAT

COMMUNE OULAD FREIHA

DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX

BUREAU DE PLANIFICATION, DES ETUDES, DES MARCHES, DES TRAVAUX ET ENTRETIEN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°03/2020 /COF

Le vingt deux décembre l'an deux mille vingt (22/12/2020), à onze (11) heures, il sera procédé dans La salle de réunion de La commune d'Oulad Freiha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n°:03/ 2020 /COF pour :

L'affermage du souk hebdomadaire de la Commune Oulad Freiha sauf l'abattoir communal au titre de l'année : 2021

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de planification, des études, des marchés et des travaux et entretien de Commune de Oulad Freiha. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trente mille (30.000,00) dirhams

L'estimation du cout d'affermage mensuel établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : dix huit mille trois cent (18.300,00) Dirhams TTC

Le contenu, la présentation ainsi quele dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de planification, des études, des marchés et des travaux et entretienne de la Commune d'Oulad Freiha ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

N° 10 509/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR

WILAYA DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

PROVINCE DE SETTAT

COMMUNE RURALE D'OULAD FREIHA

DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX

BUREAU DE PLANIFICATION ,DES ETUDES ,DES MARCHES ,

DES TRAVAUX ET ENTRETIEN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N° 04/2020/COF

Le vingt deux décembre l'an deux mille vingt (22/12/2020) à treize (13) heures, il sera procédé dans La salle de réunion de la commune de Oulad Freiha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°:04/2020/COF pour :

L'affermage de l'abattoir communal relevant de la Commune de Oulad Freiha au titre de l'année : 2021

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de planification, des études, des marchés et des travaux et entretien de Commune d'Oulad Freiha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trois mille (3.000,00) dirhams TTC

L'estimation du cout d'affermage mensuel établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : deux mille (2000,00) dirhams TTC

Le contenu, la présentation ainsi quele dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés

publics. Les concurrents peuvent - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de planification, des études, des marchés et des travaux et entretien de la Commune d'Oulad Freiha ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

N° 10 510/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE OUARZAZATE

COMMUNE D'OUARZAZATE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 22/FDT/2020

Le 21 Décembre 2020 à Dix heures (10h), il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Achat de divers matériaux de construction au profit de la Commune d'Ouarzazate. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de Service des Marché de la Commune d'Ouarzazate, sis au Bd. Mohammed V Ouarzazate, Tél/Fax : 05.24.88.24.30.

Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4.000,00 DHS (Quatre mille Dirhams).

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 188.412,00 dhs

N° 10 511/PA

(Cent quatre vingt huit mille quatre cent douze dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N° 10 511/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE ET DES SOPRPTS
DIRECTION REGIONALE FES-MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE DE TAOUNATE

AVIS DE REPORT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°07/2020

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offre ouvert sur offre de prix n° : 07/2020, Qui a pour objet : **L'achèvement des travaux de construction du nouveau siège de la direction provinciale de taounate et d'un logement de fonction dépendant de la direction provinciale de la jeunesse et des sports taounate.** Et qui a paru aux journaux libération le 16/11/2020 sous n° : 9166 et reporté le : 20/11/2020 sous n° : 9170 et alittihadalichtiraki le : 17/11/2020 sous n° : 12.693 et reporté le : 23/11/2020 sous n° : 12.698 que la date d'ouverture de plis est reporté au :

- 14/12/2020 à 11h 00mn au lieu du 09/12/2020 à 11h00mn.

Le reste est sans changement

N° 10 514/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE IHRARA
CAIDAT MOUL BERGUI

COMMUNE DE MOUL BERGUI
SERVICE PATRIMOINE

Avis d'une Adjudication aux enchères publiques

Il est porté à la connaissance du public qu'il se déroulera le jeudi 24 décembre 2020 à partir du 11h au sièges de la CT Mouil Bergui, une adjudication aux enchères publiques pour vente de :

- 19 racines d'arbres eucalyptus
- 88 troncs d'arbres eucalyptus

Les intéressés doivent délivrer les pièces suivantes :

- Récépissé de la caution provisoire qui s'élève à **3000,00 dh (trois mille dirhams)** délivré par le percepteur de Jemaâ-Shaim au bancaire.
- Photocopie de carte nationale d'identité légalisée.

Pour tout constat des troncs et racines d'eucalyptus objet de la présente enchère, les intéressés peuvent effectuer une visite au siège de la commune de Mouil Bergui durant le 22 et 23 décembre 2020 à partir du 10h matin jusqu'à 12h d'après midi.

Le prix d'ouverture de l'adjudication est fixé à la somme de : **20 000,00 dh (vingt mille dirhams)**

L'adjudicataire doit délivrer Le montant de la vente immédiatement avec une majoration de 10% pour couvrir toutes les dépenses y affèrent.

N° 10 512/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU LARACHE

AVIS RECTIFICATIF

Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de L'Eau de Larache porte à la connaissance des candidats que l'appel d'offres n°21/DPETLE/lar 2020 du 14/12/2020 A 10 H relatif aux :

Travaux de signalisation verticale et mise en place des équipements de sécurité de la RR 410 du PK 2+000 au PK 60+000, de la RR417 du PK 0+000 au PK 23+000 et du PK 32+130 au PK 50+030, relevant de la DPETLE de Larache, Province de Larache.

Les qualifications et classifications exigées pour le présent appel d'offre :

SECTEUR	Qualification Exigées	Classe minimale
X	X2	2

Le reste demeure sans changement.

N° 10 513/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم أزيلال
دائرة ايسزو
قيادة فم الجمعة
جماعة بني حسان

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020
بالجماعة الترابية بني حسان، لولوج :
درجة تقني من الدرجة الثالثة .
درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية .

يعن رئيس الجماعة الترابية لبني حسان أنه سيتم إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة موظفي الجماعة المستوفين للشروط المطلوبة وفق الجدول التالي :

السنة	الإطار الأصلي	إطار الترفي	المناصب المتتاري عنها	الشروط النظامية المطلوبة	تاريخ ومكان إجراء الامتحان	آخر أجل إيداع طلبات الترشيحات
2020	تقني من الدرجة الرابعة	تقني من الدرجة الثالثة	منصب واحد	يفتح هذا الامتحان في وجه الموظفين المتوفرين على 6 سنوات على الأقل من الخدم الفعلية في الإطار الأصلي إلى غاية 2020/12/31	يوم الثلاثاء 2020/12/15 بمقر جماعة بني حسان	2020/12/04 بمصلحة شؤون الموظفين بجماعة بني حسان
2020	مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	منصب واحد	يفتح هذا الامتحان في وجه الموظفين المتوفرين على 6 سنوات على الأقل من الخدم الفعلية في الإطار الأصلي إلى غاية 2020/12/31	يوم الأربعاء 2020/12/16 بمقر جماعة بني حسان	2020/12/04 بمصلحة شؤون الموظفين بجماعة بني حسان

N° 10 415/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE DE FETOUKA
COMMUNE TERRITORIALE D'AÏT OUMDIS

AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/2020/CTAO/PAZ

Le Président du conseil communal de la commune Ait Oumdis province d'Azilal annonce au public que la date de la séance de l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°02/2020/CTAO/PAZ relatif à :
Produit d'affermage du souk hebdomadaire khmississoulane et affermage de l'abattoir à la commune Ait Oumdis rectifiée comme suit :
Aura lieu le jeudi 17/12/2020 à 11 H au lieu du 17/11/2020 à 11 H.

N° 10 416/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة العاقلية - صلاط
إقليم النواصر
جماعة أولاد صالح

إعلان عن إيداع ونهر مشروع قرار يعلن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد توسيع طريق جامع بدوار التوأمة أولاد عامر
وبند ملكية القطعة الأرضية اللازمة لهذا الغرض.

طيلة مدة شهرين ابتداء من التاريخ الذي يوافق تاريخ 02 دجنبر 2020 نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله، في الجريدة الرسمية عدد 5640، بوع ملف البحث والسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصرحات رهن إشارة العموم، بمقر جماعة أولاد صالح، خلال أوقات العمل الإدارية.

مشروع قرار

يعن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد توسيع طريق جماعة بدوار التوأمة أولاد عامر، وينزع ملكية القطعة الأرضية اللازمة لهذا الغرض.

المادة الأولى: يعن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد توسيع طريق جماعة بدوار التوأمة أولاد عامر، وينزع ملكية القطعة الأرضية اللازمة لهذا الغرض

المادة الثانية: تنزع بناء على ذلك، ملكية القطعة الأرضية اللازمة لهذه الغاية، كما رسمت حدودها بحاشية ملونة في التصميم الترجيزي، الملحق بأصل هذا القرار وعينت في الجدول التالي:

رقم القطعة الأرضية في التصميم	مساحتها بالمتر المربع	أسماء ومعاونين الملاكين المقترخين
1- قطعة أرضية رقم 1	58	عامر بالله العيون
2- قطعة أرضية رقم 3	528	ورقة محمد بن الطيب
3- قطعة أرضية رقم 4 "سوس الطويل"	597	بناسر رفيق بن أحمد بناباض البوق العيونية والتمتع بالاعتراف والاعتراف على الملك وعلى الملك - 1 - المعهود بتاريخ: 2015/12/14 (سجل: 8 عدد 434) حده من طرف العمومي بجهة من 10 أمتار و عمر فلاحي مندوب.
4- قطعة أرضية رقم 5 "سوس الطويل 1"	244	بناسر رفيق بن أحمد بناباض البوق العيونية والتمتع بالاعتراف والاعتراف على الملك وعلى الملك - 1 - المعهود بتاريخ: 2015/12/14 (سجل: 8 عدد 409) حده شماليه من طرف المنع بدهي هذا الملك
5- قطعة أرضية رقم 6	1114	ورقة محمد بن الحاج لعمر
6- قطعة أرضية رقم 7	3816	ورقة رفيق أحمد بن محمد ومن محمد .
7- قطعة أرضية رقم 8 "ارض الحوض 2"	1417	بناسر رفيق بن أحمد أنه لا يوجد في بوعه بخصوص المطلب المذكور أي تعرض أو ظلم تفويده لأي عمومي أو مدني أو تقاضي من عمدا ، - بتاريخ: 2012/03/22 غشاء 63/4 عدد 318 تعرض ديري ساجد عن السيد ديس العلي العاصمي لأولاد صالح وذلك للصلابة بالحدود مع طرف الطريق البالغ 10 أمتار غشا له وقع هذا الفصل 84 من ظهير 12 غشاء 1913 حده تم تعديله وتتميمه بإيداع: - بتاريخ: 2012/06/05 (غشاء 63/4 عدد 512) رسم طراغ عملي موزع في 25 جمادى الأولى 1433 موافق 2012/04/17 معتمده من السيد محمد الزحمان الأسدي بن محمد الله باع لفائدة السيد بناسر رفيق بن أحمد حافة الملك على المطلب المذكور ملف هذه الضمادة تعدد جميع التغطيات لمكون القطع الأصل على المصلحة للظفر في البذاع القائم بصلاته مع الإشارة أن هذا الملك يقع ضمن المحيط الجماعي أولاد صالح
8- قطعة أرضية رقم 9	108	قطعة أرضية تابعة للأحباس
9- قطعة أرضية رقم 10 "ارض عاتش"	477	1- حافلة الناصري الفعاري - 2- مليحة الناصري الفعاري - 3- مسطوي الناصري الفعاري - 4- ربيعة الناصري الفعاري - 5- ربيعة الناصري الفعاري - 6- عميد التلويم الناصري الفعاري - 7- عميد النور الناصري الفعاري بناباض البوق العيونية والتمتع بالاعتراف والاعتراف على الملك وعلى الملك - 1 - المعهود بتاريخ: 2013/04/19 (سجل: 5 عدد 89) حده الملك بحدوده حده شماليه بدو صالحا منزع

المادة الثالثة: يفوض حق نزع الملكية إلى جماعة أولاد صالح .

المادة الرابعة: يعهد بتنفيذ ما جاء في هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية، إلى عامل إقليم النواصر، ورئيس مجلس جماعة أولاد صالح، كل واحد فيما يخصه.

N° 10 418/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة العاقلية - صلاط
إقليم النواصر
جماعة أولاد صالح

إعلان عن إيداع ونهر مشروع قرار يعلن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد توسيع طريق جامع بدوار التوأمة أولاد عامر
وبند ملكية القطعة الأرضية اللازمة لهذا الغرض.

طيلة مدة شهرين ابتداء من التاريخ الذي يوافق تاريخ 02 دجنبر 2020 نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله، في الجريدة الرسمية عدد 5640، بوع ملف البحث والسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصرحات رهن إشارة العموم، بمقر جماعة أولاد صالح، خلال أوقات العمل الإدارية.

مشروع قرار

يعن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد تهيئة ووصول طريق الجماعة بالقططرة التي ستعوض الممر السككي غير المحروس 10901 الرابط بين دوار العمارة والعباد المسلمين الحسينيات عبر خط السكة الحديدية الدار البيضاء / الجرف الاصفر، وتعيين القطع الأرضية اللازمة لهذا الغرض.

المادة الأولى: يعن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود الطرق العامة قصد تهيئة ووصول طريق العمارة داخل تراب الجماعة بالقططرة التي ستعوض الممر السككي غير المحروس 10901 الرابط بين دوار العمارة ودوار العباد المسلمين الحسينيات عبر خط السكة الحديدية الدار البيضاء / الجرف الاصفر، وتعيين القطع الأرضية اللازمة لهذا الغرض.

المادة الثانية: تنزع بناء على ذلك، ملكية القطع الأرضية اللازمة لهذه الغاية، كما رسمت حدودها بحاشية ملونة في التصميم الترجيزي، الملحق بأصل هذا القرار وعينت في الجدول التالي:

رقم القطعة الأرضية في التصميم	مساحتها بالمتر المربع	أسماء ومعاونين الملاكين المقترخين
1- قطعة أرضية رقم 1	58	عامر بالله العيون
2- قطعة أرضية رقم 3	528	ورقة محمد بن الطيب
3- قطعة أرضية رقم 4 "سوس الطويل"	597	بناسر رفيق بن أحمد بناباض البوق العيونية والتمتع بالاعتراف والاعتراف على الملك وعلى الملك - 1 - المعهود بتاريخ: 2015/12/14 (سجل: 8 عدد 434) حده من طرف العمومي بجهة من 10 أمتار و عمر فلاحي مندوب.
4- قطعة أرضية رقم 5 "سوس الطويل 1"	244	بناسر رفيق بن أحمد بناباض البوق العيونية والتمتع بالاعتراف والاعتراف على الملك وعلى الملك - 1 - المعهود بتاريخ: 2015/12/14 (سجل: 8 عدد 409) حده شماليه من طرف المنع بدهي هذا الملك
5- قطعة أرضية رقم 6	1114	ورقة محمد بن الحاج لعمر
6- قطعة أرضية رقم 7	3816	ورقة رفيق أحمد بن محمد ومن محمد .
7- قطعة أرضية رقم 8 "ارض الحوض 2"	1417	بناسر رفيق بن أحمد أنه لا يوجد في بوعه بخصوص المطلب المذكور أي تعرض أو ظلم تفويده لأي عمومي أو مدني أو تقاضي من عمدا ، - بتاريخ: 2012/03/22 غشاء 63/4 عدد 318 تعرض ديري ساجد عن السيد ديس العلي العاصمي لأولاد صالح وذلك للصلابة بالحدود مع طرف الطريق البالغ 10 أمتار غشا له وقع هذا الفصل 84 من ظهير 12 غشاء 1913 حده تم تعديله وتتميمه بإيداع: - بتاريخ: 2012/06/05 (غشاء 63/4 عدد 512) رسم طراغ عملي موزع في 25 جمادى الأولى 1433 موافق 2012/04/17 معتمده من السيد محمد الزحمان الأسدي بن محمد الله باع لفائدة السيد بناسر رفيق بن أحمد حافة الملك على المطلب المذكور ملف هذه الضمادة تعدد جميع التغطيات لمكون القطع الأصل على المصلحة للظفر في البذاع القائم بصلاته مع الإشارة أن هذا الملك يقع ضمن المحيط الجماعي أولاد صالح
8- قطعة أرضية رقم 9	108	قطعة أرضية تابعة للأحباس
9- قطعة أرضية رقم 10 "ارض عاتش"	477	1- حافلة الناصري الفعاري - 2- مليحة الناصري الفعاري - 3- مسطوي الناصري الفعاري - 4- ربيعة الناصري الفعاري - 5- ربيعة الناصري الفعاري - 6- عميد التلويم الناصري الفعاري - 7- عميد النور الناصري الفعاري بناباض البوق العيونية والتمتع بالاعتراف والاعتراف على الملك وعلى الملك - 1 - المعهود بتاريخ: 2013/04/19 (سجل: 5 عدد 89) حده الملك بحدوده حده شماليه بدو صالحا منزع

المادة الثالثة: يفوض حق نزع الملكية إلى جماعة أولاد صالح .

المادة الرابعة: يعهد بتنفيذ ما جاء في هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية، إلى عامل إقليم النواصر، ورئيس مجلس جماعة أولاد صالح، كل واحد فيما يخصه.

N° 10 417/PA

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Meghan Markle, de l'exil retentissant au drame intime

Portrait



Son exil fracassant de la famille Royale britannique avec son mari, le prince Harry, avait fait couler beaucoup d'encre. C'est cette fois un drame personnel qui braque les projecteurs sur l'ex-actrice américaine Meghan Markle et la conduit à faire bouger les lignes de la royauté.

“J’ai su, au moment où je serrais fort mon premier enfant dans mes bras, que j’étais en train de perdre le second”, une fausse couche ayant causé “une immense peine”, a confié la duchesse de Sussex, 39 ans, déjà mère d’un petit Archie de bientôt 19 mois.

Une révélation très personnelle et assumée, publiée par le New York Times avec la volonté de briser un tabou pour celle qui, avec le prince Harry, 36 ans, affiche à l’inverse une volonté acharnée de défendre son intimité des indiscretions des tabloïds.

C’était en juillet, quelques mois après l’installation de Harry et Meghan en Californie (Etats-Unis) où elle a grandi, après un crochet par le Canada, animés justement par le désir de préserver leur vie privée.

Harry, sixième dans l’ordre de suc-

cession à la couronne britannique, avait fait de la pression des médias sur son couple la raison principale de sa rupture avec la famille Royale, un coup de tonnerre annoncé en janvier et effectif depuis avril, qui a tourné à la crise pour la royauté britannique.

L’Américaine aux longs cheveux de jais s’est fait connaître avec le rôle de Rachel Zane dans la série juridique américaine *Suits*, tout en faisant parler d’elle en dehors de l’écran. Elle a notamment défendu la cause des femmes auprès des Nations unies.

Rachel Meghan Markle est née le 4 août 1981 de l’union de Thomas Markle, éclairagiste à succès à la télévision américaine, et Doria Ragland, assistante sociale et professeure de yoga. Du côté de sa mère, elle compte parmi ses ancêtres des esclaves qui travaillaient dans les plantations de coton en Géorgie.

Ses parents se sont séparés quand elle avait deux ans. Meghan n’a plus de liens depuis des années avec son demi-frère et sa demi-soeur, plus âgés.

Elle a fréquenté une école catholique pour filles. A 11 ans, elle écrit une lettre au groupe américain de produits

ménagers et cosmétiques Procter and Gamble pour lui demander de modifier une publicité qu’elle trouve sexiste et réussit à le convaincre.

Elle étudie le théâtre et les relations internationales, effectue un stage de six semaines en tant qu’attachée de presse à l’ambassade américaine en Argentine. Pour son chef à Buenos Aires, “elle avait tout ce qu’il faut pour être une diplomate de talent”.

En 2011, elle épouse en premières noces Trevor Engelson, un producteur de films, mais leur mariage s’effondre deux ans plus tard, ne résistant pas à l’éloignement de Meghan, en tournage à Toronto.

C’est en juillet 2016 qu’elle rencontre Harry, à Londres, à travers une amie commune. Leur histoire d’amour décolle rapidement.

Mérisse et divorcée, ardente féministe, Meghan avait initialement été perçue comme une bouffée d’air frais pour la famille royale britannique. Mais en épousant Harry lors d’un mariage fastueux, diffusé par les télévisions du monde entier le 19 mai 2018, elle s’est aussi unie aux traditions séculaires et rigides de la famille royale et n’a pas

caché s’y sentir mal à l’aise et peu soutenue.

“Très déterminée” et “très ambitieuse”, Meghan est fascinée par la mère du prince Harry, Diana, “pas seulement pour son style mais aussi pour son engagement humanitaire”, dit d’elle le chroniqueur royal Andrew Morton, qui lui a consacré une biographie.

L’éloignement du Royaume-Uni ne calme pas l’appétit médiatique pour le couple, qui ne sort généralement de sa réserve que pour défendre des causes qui lui sont chères, comme la lutte contre le racisme ou la santé mentale. La relation conflictuelle de Meghan avec son père Thomas Markle, notamment, continue de faire les choux gras des tabloïds.

Accusés de vouloir tirer profit de leur célébrité sans assumer les aspects protocolaires de la famille Royale, Harry et Meghan troquent aux Etats-Unis leur titre d’Altesse Royale pour celui de producteurs, en signant un juteux contrat estimé à plus de 100 millions de dollars avec la plateforme de vidéo à la demande Netflix.

Sport

Le TAS à l'heure africaine

Objectif : Dépasser Gamtel et le tour de chauffe de la Coupe de la CAF

C'est au TAS qu'échoit l'honneur d'ouvrir le bal des compétitions continentales pour les clubs marocains au titre de la saison 2020-2021. La formation casablancaise, chère à tous les habitants de Hay Mohammadi, aura, pour son baptême africain, à défier ce samedi à partir de 17 heures à Banjul son homologue gambienne de Gamtel pour le compte du match aller du tour préliminaire de la Coupe de la Confédération CAF.

Une première sortie africaine pour le TAS qui nourrit l'espoir légitime de réussir pleinement son entrée en matière. Il est vrai que la partie ne sera pas une simple sinécure, mais ça reste jouable à condition de bien négocier la manche aller en vue d'aborder le retour d'ici une semaine au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca dans de bonnes dispositions.

L'adversaire du jour n'est pas à cataloguer parmi les gros calibres du continent, néanmoins il demeure un habitué de l'épreuve dont les meilleures performances se limitent au petit tour et puis s'en va. Sur le papier, il faut reconnaître que c'est Gamtel qui bénéficie des faveurs des pronostics, mais le TAS, libéré de toute pression, est sommé de jouer à fond ses chances même si le handicap reste le manque de compétition pour des joueurs qui découvrent l'Afrique.

Le TAS, locataire de la D2 et qui dispute cette épreuve en sa qualité de vainqueur de la Coupe du Trône, a regagné Banjul jeudi dernier, deux jours

avant le choc afin de peaufiner les ultimes réglages et s'acclimater avec les conditions dans lesquelles se déroulera le match.

En tout cas, l'effectif du TAS, quasiment renouvelé est décidé à franchir ce cap, comme en atteste la déclaration faite, à notre alter ego Al Itihad Al Ichiraki, de l'entraîneur du club, le Français Nicolas Flebert qui a souligné que ses protégés aborderont cette C2 avec de grandes ambitions afin d'obtenir de probants résultats. Avant de rappeler qu'il s'agit là de la première participation du TAS à une Coupe africaine et que l'équipe avait disputé quelques matches amicaux en vue d'être prête à cette échéance.

En plus du TAS, le football national sera représenté en cette Coupe de la Confédération par la Renaissance de Berkane, finaliste de l'épreuve en 2019 et vainqueur de l'édition 2020. Le standing des Berkaniens leur donne le droit d'être exemptés du tour préliminaire et leur première sortie est attendue au tour suivant où ils affronteront le vainqueur du match qui mettra aux prises les Guinéens d'AS Kaloum et les Mauritaniens de Tevragh-Zcina.

A l'instar de la RSB mais cette fois en Ligue des champions, le WAC et le Raja ne disputeront pas eux aussi le tour de chauffe. Ils entameront leur campagne africaine lors du stade suivant dont les matches aller sont prévus les 22 et 23 décembre et ceux du retour les 5 et 6 janvier 2021. Le WAC héritera du vainqueur du match qui opposera l'équipe ghanéenne d'Anglogold au Stade Malien, alors que le Raja jouera soit le club de Gambie AF



soit celui de Teungueth FC du Sénégal.

Pour ces trois grosses écuries du football marocain, contrairement au TAS, les choses sérieuses, c'est pour plus tard, après ce tour, ultime étape avant la phase de poules.

Mohamed Bouarab

Fortunes diverses à Accra pour les EN féminines

La sélection féminine marocaine s'est inclinée face à son homologue ghanéenne sur le score de 3 buts à 1, jeudi en match amical disputé dans la capitale ghanéenne Accra.

L'unique réalisation des Marocaines a été l'œuvre de Ghizlane Chebbak (4€).

Cette rencontre sert de préparation pour le Onze national aux prochaines échéances.

Par ailleurs, la sélection nationale féminine des moins de 20 ans s'est imposée face à son homologue ghanéenne (1-0), au terme d'un match amical disputé jeudi à Accra. L'unique but de la rencontre a été l'œuvre de Safae Banouk (38€) qui offre ainsi la victoire au Onze national.

La rencontre s'inscrit dans le cadre de la préparation des Lioncelles de l'Atlas pour les prochaines échéances.

Infos

Le Onze des locaux accroché par l'IRT

La sélection nationale des joueurs locaux a fait match nul face à l'Itihad Riadi de Tanger (IRT) sur le score d'un but partout, jeudi en match amical disputé au Complexe Mohammed VI de football à Maâmoura (banlieue de Salé).

Zakaria Hadraf a ouvert la marque pour l'équipe nationale alors qu'Anas El Asbahi a remis les pendules à l'heure pour l'IRT.

Ce match s'inscrit dans le cadre de la préparation de l'équipe nationale pour le Championnat d'Afrique des joueurs locaux prévu en janvier prochain au Cameroun.

Concours d'arbitrage

La Direction nationale des arbitres organise le 29 novembre le concours d'accès au grade d'arbitre national au profit de l'ensemble des arbitres des Ligues.

Dans un communiqué, la Direction nationale des arbitres précise que ce concours, qui connaîtra la participation de 507 candidats, se déroulera dans quatre centres régionaux, à savoir Meknès, Agadir, Settat et Kénitra, et ce dans le plein respect des mesures sanitaires mises en place pour faire face à la pandémie de Covid-19.

Un 2^{ème} Brésilien à l'OCS

Le joueur brésilien Jardson Polako vient de signer avec l'OCS pour deux saisons sportives, a annoncé le club safiot.

Agé de 27 ans, ce milieu de terrain offensif a évolué notamment au sein des équipes brésiliennes de Tombense, Galvez EC et Sao Luiz-RZ.

Avec ce nouveau recrutement, le club safiot affiche sa volonté de jouer les premières places lors de la Botola Pro D1, saison 2020-2021.

D'autres joueurs venus pour renforcer les rangs de l'équipe safiote, ont déjà signé pour le club, rappelle-t-on. Il s'agit de Hicham Laroui, l'international libyen Oussama Al-Badawi, l'international ivoirien Kassi Thierry Martial, Mehdi Zaya et Mouncef Amri alors que plusieurs autres joueurs sont dans le viseur de l'équipe.

L'OCS a aussi renouvelé les contrats de certains joueurs, tels que le portier Merouane Bessak et le défenseur Mehdi Attouchi, le milieu de terrain Zakaria Lahlali et le joueur brésilien Claudio Raphael.

A rappeler que l'OCS a terminé la Botola Pro D1 en 13^{ème} position avec 33 points (6 victoires, 15 nuls et 9 défaites).

L'assemblée du KACM section football a enfin eu lieu

Redouane Hanniche nouveau président du club



Après plusieurs reports, l'assemblée générale ordinaire du KACM, section football, a eu lieu à la salle des réunions du Grand stade de Marrakech. Une assemblée très attendue du fait que la situation du club est très critique, tant sur les plans financier, technique qu'humain.

Reportée à plusieurs reprises, l'assemblée de jeudi soir avait pour ordre du jour la lecture du rapport financier comptant pour la saison 2018-2019, la lecture, la discussion et l'approbation des

rapports moral et financier au titre de la saison 2019-2020 et enfin l'élection du nouveau comité qui prendra en charge le club lors de cette saison.

La première intervention fut de Fouad El Ouarzazi, président du club pour la saison 2018-2019, qui a donné lecture du rapport financier relatif à son mandat, puisque lors d'une précédente assemblée, les adhérents ont refusé de lui donner l'occasion de présenter ledit rapport, tellement ils lui reprochaient sa mauvaise gestion de l'époque

qui a été à l'origine de la descente du club en D.2.

Avec huit voix pour, une contre et trois abstentions, le rapport d'El Ouarzazi fut approuvé en dépit d'une multitude de critiques qui portaient de toutes parts.

Après, c'était au tour de Moubarak Naim Radi, en sa qualité de président sortant, de donner lecture des rapports moral et financier de la saison 2019-2020, lesquels rapports furent également approuvés par des adhérents qui n'espéraient que tourner la page de l'une des périodes les plus sombres de l'histoire du club.

Avant de clore l'assemblée, Redouane Hanniche a été élu nouveau président du KACM, une nomination que beaucoup de Marrakchis attendaient avec impatience du fait que Hanniche a promis de trouver des solutions aux problèmes d'une équipe qui mérite un sort meilleur.

Dans une déclaration à la presse, Redouane Hanniche s'est dit honoré par cette nomination, promettant de faire de son mieux pour redonner au club son éclat d'antan, annonçant l'arrivée imminente d'un nouvel entraîneur à la tête du staff technique et sa détermination à mettre à sa disposition tous les moyens pour mener à bien sa mission.

Khalil Benmouya

Les Verts raflent la mise

Sur le terrain comme pour les trophées, difficile d'exister cette saison face au Raja de Casablanca



Raz de marée du Raja ! A l'image de son impressionnante prestation lors de la saison écoulée, le Raja de Casablanca a largement dominé les trophées décernés par l'Union marocaine des footballeurs professionnels (UMFP) en collaboration avec la FRMF. Les Verts ont, en effet, été consacrés sur tous les plans pour la saison 2019/2020. A commencer par le trophée de meilleure équipe de la saison, une récompense somme toute logique en raison de leur parcours exceptionnel en championnat, couronné par un 12^{ème} titre. Il faut dire que cette année, les Verts ont écrasé la Botola Pro avec une soif de victoires inextinguible qui leur a permis de souvent faire sauter les verrous les plus coriaces. Troisième meilleure attaque du championnat avec 43 buts marqués et meilleure défense avec seulement 23 buts encaissés, le Raja a également réussi à se qualifier aux demi-finales de la Ligue des champions CAF, après 15 longues années décevantes, sans oublier les demi-finales

de la Coupe arabe Mohammed VI, dont les dates seront fixées en coordination avec les autres clubs qualifiés, Ismaili (Egypte), Al-Itihad et Al Shabab (Arabie Saoudite).

Si les Aigles verts ont été convaincants lors de la saison écoulée, c'est notamment grâce au staff technique avec à sa tête Jamal Sellami, qui a lui aussi été sacré meilleur entraîneur par l'UMFP. Lui qui a rejoint le Raja dans des conditions difficiles, il y a de cela un an, a réussi à charmer les supporters rajaouis dès son premier match sur le banc des Verts. Un match qu'il n'oubliera jamais et qu'il a d'ailleurs qualifié du «plus beau moment de sa carrière». Vous l'aurez sans doute compris, il s'agit du fameux derby de la «remontada» qui restera dans les annales du football marocain où les Verts, menés au score par les Rouges 4 à 1, ont réussi à arracher la qualification en plantant 3 buts lors du dernier quart d'heure.

Le jeune attaquant Soufiane Rahimi, qui a évolué dans les différentes catégories d'espoirs du

Raja, a, pour sa part, été l'un des principaux artisans de cette belle saison des Aigles verts et a logiquement et sans surprise été récompensé du trophée de meilleur joueur de la Botola Pro. Sa vivacité, ses dribbles et sa rapidité ont fait de lui l'une des principales armes de Jamal Sellami. En 25 matchs de Botola, il a eu le temps d'inscrire 10 buts et de délivrer 18 passes clés, dont 6 ont été transformées par ses coéquipiers en buts.

Attaquant prolifique, capable de jouer à peu près tous les rôles offensifs imaginables, Soufiane Rahimi est devenu à 24 ans une icône dans son club. En à peine deux ans au sein du Raja, il a déjà remporté une Coupe de la CAF, une Super Coupe d'Afrique et un titre de champion du Maroc. On peut dire que Rahimi est le parfait exemple pour tout jeune footballeur qui croit en ses rêves et en sa capacité à les réaliser un jour.

Qui dit meilleure défense du championnat, dit meilleur gardien de la Botola. En effet, le Raja n'aura jamais pu réussir sa saison 2019/2020 en

championnat national et encore moins en Ligue des champions sans l'apport majeur du gardien de but Anas Zniti qui a remporté le trophée de meilleur gardien de la saison.

Élégant sur le terrain comme dans la vie de tous les jours, Zniti possède l'un des plus beaux palmarès au Maroc. Il a notamment remporté 2 Coupes du Trône, 2 Coupes de la CAF, 2 Supercoups d'Afrique, un titre de champion du Maroc, en plus du CHAN remporté avec l'équipe nationale locale.

Impressionnant depuis son arrivée au Raja en 2015, Zniti n'a jamais eu sa chance en équipe nationale et n'a été convoqué aux compétitions officielles par aucun sélectionneur. Pour la Coupe du monde 2018 en Russie, Hervé Renard avait sélectionné le jeune Ahmed Réda Tagnaouti en tant que 3^{ème} gardien alors que tous les observateurs estimaient qu'Anas Zniti devait faire partie des 23 sélectionnés pour cette compétition.

Mehdi Ouassat

Maradona : Un "génie" pour l'arbitre tunisien qui n'a pas vu sa "main de Dieu"



L'arbitre tunisien Ali Bannaceur se souvient de chaque geste du "génie" Diego Maradona durant le match qu'il a arbitré le 22 juin 1986, quand l'Argentin marqua deux buts restés dans l'histoire, l'un de la main, et l'autre un "chef-d'oeuvre".

A la 51^e minute d'un match aux lourds enjeux géopolitiques entre l'Angleterre et l'Argentine, Maradona enfonce le ballon dans les cages du gardien anglais Peter Shilton... du poing gauche.

"Je n'ai pas vu la main, mais j'ai eu un doute", se souvient Ali Bannaceur, qui fut le premier Tunisien à arbitrer un match à ce niveau du Mondial, une tâche jusqu'à là réservée essentiellement à des arbitres venus d'Europe ou d'Amérique du Sud.

"Vous pouvez voir les images, j'ai reculé pour prendre l'avis de mon second, le Bulgare Dotchev, et quand il a confirmé que c'était bon, j'ai accordé

le but", raconte-t-il à l'AFP.

Trente six ans plus tard il tient à "remercier les joueurs d'Angleterre qui sont vraiment fair play. Il n'y a que (l'attaquant anglais) Gary Lineker qui est venu me dire «please, referee, hand ball», je lui ai dit «please play» et c'est tout".

Cette décision, très critiquée à l'époque, lui a valu des remarques racistes de commentateurs sportifs, à commencer par Thierry Roland, qui avait asséné "vous ne croyez pas honnêtement, que dans un monde grand comme il est, il n'y a pas autre chose qu'un arbitre tunisien pour diriger un quart de finale de la Coupe du monde?".

"On n'a pas critiqué ma prestation, on a critiqué mon pays, en disant que la Tunisie c'est du sable, c'est du désert. Comment on donne un match à un arbitre pareil alors qu'ils n'ont pas de football?", se souvient-il. L'ambassade de Tunisie

en France était intervenue et avait obtenu des excuses.

"Pour les connaisseurs, qui savent les instructions de la Fifa, ils savent que j'ai rempli ma mission et je suis fier, fier de faire un match pareil avec ce niveau là".

"J'avais déjà arbitré un match entre l'URSS et la Chine en 1985, j'étais l'homme des missions difficiles pour la Fifa, j'étais prêt pour ce genre de matches", souligne le Tunisien, qui était secondé par des arbitres de pays "neutres": outre M. Dotchev, décédé en 2017, un Costa-Ricain et un Malien.

"La Fifa nous avait donné des consignes claires (...): il fallait prendre l'avis des collègues les mieux placés", explique l'ex-arbitre central.

"J'ai fait ce que je devais faire, mais il y a eu confusion. Dotchev a indiqué plus tard qu'il avait vu deux bras, et il ne savait pas si c'était celui de Shilton ou de Maradona".

La plus grande "fierté" de M. Bannaceur, c'est d'avoir accompagné l'incroyable course de Maradona lors du second but de la rencontre, qui fut consacré meilleur but du siècle.

Parti seul du milieu de terrain, Maradona remonte jusqu'au but, esquissant des adversaires qui tentent par trois fois de le faire tomber, au point

qu'il touche le gazon.

"A chaque fois il s'est relevé, j'étais derrière lui", se souvient le Tunisien de 76 ans, qui a continué à arbitrer au plus haut niveau jusqu'en 1991. "Je m'étais préparé à siffler un penalty en cas d'action dangereuse sur Maradona, je pensais qu'après 50 mètres d'efforts ils allaient l'abattre, mais la balle a atterri dans les filets de Shilton" devant un stade en liesse.

"J'ai eu la fierté de participer à ce chef-d'oeuvre, et Maradona s'en souvenait très bien quand il est venu me rendre visite en 2015" à l'occasion d'un passage en Tunisie où il tournait une publicité, souligne-t-il.

Le joueur lui dédicace alors un T-shirt "To my eternal friend Ali", et passe l'après-midi avec son épouse au domicile de l'arbitre à Tunis, qui le reçoit simplement en djellaba, la tenue typiquement tunisienne.

"On a passé un moment agréable, je lui ai dit que ce jour là, ce n'était pas l'Argentine qui avait gagné, mais lui, Maradona".

"C'était un génie, une légende du football, moi en tant qu'arbitre je ne me permettais pas de fermer les yeux même une seconde en le suivant, car il était capable de toutes les actions", souligne-t-il.

Fin dans la confusion de la veillée funèbre avant l'enterrement de «El Pibe de oro»

La veillée funèbre de la dépouille de Diego Maradona s'est terminée dans la confusion jeudi à Buenos Aires avant le départ du cercueil vers le cimetière où la star du football argentin, décédé mercredi, sera enterrée.

Une source gouvernementale a annoncé à l'AFP le prochain départ du cortège funéraire vers le cimetière du Jardin de Paz, en périphérie de la capitale, après que des incidents ont éclaté dans le palais présidentiel où était organisée la chapelle ardente ainsi que dans les rues adjacentes.

La seule école et troupe de cirque du Gabon lutte pour sa survie

Wilfrid Mabilia porte bien son pantalon léopard. Souple et agile comme un félin, il se hisse au sommet d'une pyramide humaine, la tête en bas. Six mètres plus bas, le fin tapis de sol n'offre qu'une protection illusoire.

Car la troupe professionnelle du cirque de l'Équateur au Gabon, qui a représenté ce petit pays d'Afrique centrale dans les plus grands festivals internationaux jusqu'à la fin des années 2000, n'a plus les moyens d'assurer la sécurité de ses artistes.

Les tatamis partent en lambeaux, les langes de sécurité sont rompues et les filets pour les acrobates ont disparu. Faute de financement et de commandes de spectacles, la seule école de cirque du Gabon - et sa seule troupe - lutte pour sa survie.

"Le cirque, c'est du matériel de scène. Des trampolines, du matériel de jonglage, des diabolos. Tout ça nous manque. Alors qu'on a des spécialistes dans tous les domaines", soupire Séraphin Abessolo, 49 ans, l'aîné de la troupe avec près de 30 années passées au cirque.

Depuis le coronavirus, "plus personne ne nous appelle, ça fait presque neuf mois qu'on n'a pas fait de prestation. C'est très compliqué pour la troupe" et ses 47 artistes, se lamentent-ils.

Mais les difficultés sont bien antérieures à l'épidémie.

Cirque Bougionne 1994-1995, Festival de Shanghai 1998-2000, Festival de Rome 2000: les pancartes rouges



accrochés aux arbres rappellent l'âge d'or de la troupe qui parcourait le monde.

"Autrefois, nous avions plus d'une vingtaine de commandes par an. 2005 marque le début des difficultés. On a eu de moins en moins de contrats, les cirques ont demandé de nouveaux numéros, plus difficiles à mettre en œuvre, et nos moyens ont baissé", explique Maïk Mpoungou, le président de l'association.

En 2009, le ministère de la Culture arrête de verser sa modique subvention annuelle de 500.000 FCFA (750 euros). Le cercle vicieux s'enclenche. Sans moyen et sans matériel, le Cirque

de l'Équateur ne peut répondre aux nouvelles exigences des grands chapiteaux.

D'autant qu'eux-mêmes souffrent aussi d'une baisse de fréquentation, des polémiques sur le bien-être animal et du coût exorbitant des tournées.

A Libreville, la capitale du Gabon, la troupe continue pourtant de s'entraîner dans un trou de verdure caché au cœur de la ville, un terrain donné par le défunt président Omar Bongo à l'église catholique Saint-André, où travaillait le missionnaire et fondateur du cirque de l'Équateur, Jean-Yves Thegnier, mort du Covid en mars dernier.

Le chant des oiseaux résonne toujours sous les manguiers et bananiers. Des enfants font leur apprentissage. Ils sautent, courent, dansent, font des acrobaties sur des vieux pneus abandonnés. A l'ombre d'un vieux parasol délavé, des anciens jouent aux échecs en jetant des regards distraits sur la nouvelle génération.

L'école du cirque forme gratuitement 19 "élèves-artistes" de 8 à 14 ans, principalement des jeunes du quartier.

"C'est bon ? Première figure !", crie leur formateur, Cornille Mba Edzang "Tends les pieds ! Il faut contrôler la peur", conseille-t-il à un jeune qui a manqué une réception.

"Ce qui m'a attiré ici, c'est de faire des acrobaties", lance Brice, 12 ans, en "troisième année". "Nous aussi, on a envie de voyager et d'intégrer la troupe des professionnels", ajoute Emmanuel.

Le lieu continue de vibrer au rythme des acrobaties. Pourtant, aux dires des anciens, le site a perdu de sa superbe. "A l'époque, c'était comme un petit village. Il y avait un petit tunnel en pierre à l'entrée, et quand tu en sortais, tu étais émerveillé", se rappelle Séraphin avec émotion. Depuis, le tunnel s'est effondré.

Dans les habitations de fortune où vivent une dizaine d'artistes professionnels, les murs se fissurent et s'effritent sous les effets de l'âge et de l'humidité. En saison des pluies, l'eau se répand dans les maisons aux toitures percées.

Aujourd'hui, le cirque supplie les sponsors et les autorités de les aider. "On a écrit au ministre et même au président de la République Ali Bongo Ondimba, mais rien n'y fait, on n'a jamais rien eu", regrette Maïk Mpoungou.

"L'objectif de l'école, c'est de récupérer les jeunes désecurés et de leur offrir une formation pour qu'ils deviennent des artistes aguerris, qu'ils puissent avoir des contrats, voyager et vivre de leur art", poursuit-il.

Certains se découragent et quittent l'aventure, d'autres gardent l'espoir, comme Mathieu Bikoumbou, un acrobate de 28 ans, dans la troupe depuis cinq ans.

Pancakes

Ingrédients :

Farine 250 g
Sucre 75 g
Beurre 50 g
Oeufs 2
Lait entier 40 cl
Levure chimique 3 c à c
Sucre vanillé 1 sachet
Sel 1 pincée

Préparation :

- 1-Tamisez la farine et la levure dans un saladier. Ajoutez le sucre, le sucre vanillé et le sel.
- 2- Creusez un puits, ajoutez les oeufs, le beurre fondu et un peu de lait puis travaillez la pâte.
- 3- Mouillez progressivement avec le reste du lait jusqu'à ce que la pâte forme un ruban.



Le déclin général de la faune sauvage pourrait être surestimé

Le déclin catastrophique des populations mondiales d'animaux décrit par certains rapports est surestimé en raison des méthodes statistiques utilisées, selon une étude publiée mercredi, qui remet en cause un indice utilisé par un rapport de référence de WWF sur la faune sauvage.

Utilisant l'indice Planète vivante élaboré tous les deux ans par la Société zoologique de Londres (ZSL), le WWF a conclu en septembre que le monde a perdu 68% des vertébrés entre 1970 et 2016. Le précédent rapport de 2018 décrivait une baisse d'environ 60% de ces populations de mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et amphibiens entre 1970 et 2014.

C'est ce dernier qu'évalue l'étude de Nature, qui l'estime gonflé.

Examinant 14.000 populations de vertébrés suivies depuis 1970, les auteurs de l'étude concluent que 1% sont victimes d'un déclin extrême et que si on les enlève de l'équation, l'ensemble des populations restantes ne montre aucune tendance à la hausse ou à la baisse.

"Prendre en compte les groupes extrêmes altère fondamentalement l'interprétation de l'évolution générale des vertébrés", estiment-ils, notant que ce message de "catastrophe omniprésente" peut conduire "au désespoir, au déni et à l'inaction".

Ils suggèrent donc d'utiliser des évaluations plus localisées "pour aider à prioriser les efforts de conservation".

"Réunir toutes les courbes de population en un seul chiffre peut donner l'impression que tout décline partout, en se basant sur les maths plutôt que sur la réalité", explique à l'AFP l'auteur principal Brian Leung, de l'université McGill à Montréal.

"Un tableau plus nuancé est plus précis: il y a des foyers de population en déclin extrême, dans des écosystèmes qui en dehors de ça ne sont ni en amélioration ni en déclin. Toutefois il y a aussi quelques zones géographiques où la plupart des populations examinées semblent en déclin. Il est important d'identifier celles-là", poursuit-il. Comme les oiseaux en Asie-Pacifique ou les reptiles tropicaux. Le fait que l'indice Planète vivante soit "sensible" aux variations extrêmes de population "n'est pas une révélation", a tempéré dans un blog le Dr Robin Freeman, de la ZSL, co-auteur de l'étude mais aussi membre de l'équipe élaborant l'indice Planète vivante.

Mais de tels indices composites "peuvent servir de baromètre pour la santé des écosystèmes", comme les indices boursiers, a-t-il plaidé.

Interrogé par l'AFP, WWF a renvoyé vers son partenaire ZSL.

Les études s'alarment d'une destruction de grande ampleur de la biodiversité par les activités humaines se sont multipliées ces dernières années.

Dans un rapport sans précédent, le groupe d'experts de l'ONU sur la biodiversité (IPBES) a décrit en 2019 des écosystèmes en lambeaux et évalué à un million le nombre d'espèces menacées d'extinction. "Nous ne disons pas qu'il n'y a pas de problèmes de biodiversité, seulement qu'elle n'est pas en déclin partout", insiste Brian Leung.

Ces conclusions ne risquent-elles pas toutefois d'être vues comme un encouragement à ne rien faire pour protéger la nature ? "C'est notre inquiétude (...). Mais notre motivation première est que la science soit correcte. A long terme, la légitimité de notre domaine en dépend", se justifie le chercheur.